



VERS DEMAIN

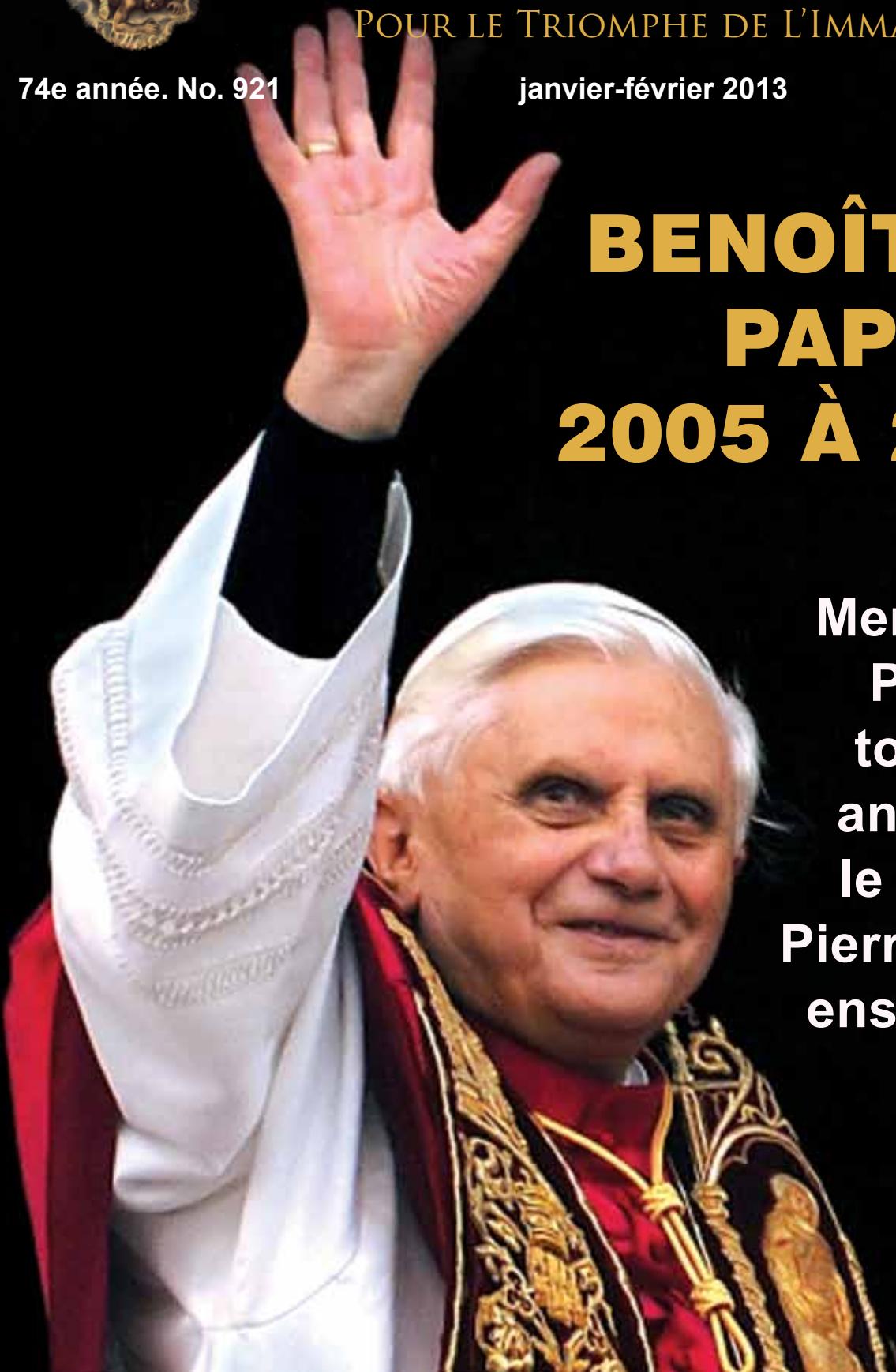
POUR LE TRIOMPHE DE L'IMMACULÉE

74e année. No. 921

janvier-février 2013

4 ans: 20.00\$

BENOÎT XVI PAPE DE 2005 À 2013



Merci Saint-
Père pour
toutes ces
années sur
le Siège de
Pierre à nous
enseigner la
Vérité

Édition en français, 74e année.
No. 921 janvier-février 2013
Date de parution: février 2013

1\$ le numéro
Périodique, paraît 5 fois par année
Publié par l'Institut Louis Even
pour la Justice Sociale

Tarifs pour l'abonnement

Canada et États-Unis, 4 ans.....	20.00\$
2 ans.....	10.00\$
autres pays: surface, 4 ans.....	48.00\$
2 ans.....	24.00\$
avion 1 an.....	16.00\$

Bureau et adresse postale

Maison Saint-Michel, 1101, rue Principale
Rougemont, QC , Canada – J0L 1M0
Tél: Rougemont (450) 469-2209, Fax: (450) 469-2601
Tél. région de Montréal (514) 856-5714

site internet: www.versdemain.org
e-mail: info@versdemain.org

Imprimé au Canada

POSTE-PUBLICATION CONVENTION No. 40063742
Dépôt légal – Bibliothèque Nationale du Québec

Directrice: Thérèse Tardif

Rédacteurs: Yvette Poirier, Alain Pilote

Photos et caricatures: Jude Potvin

Retournez toute correspondance ne pouvant
être livrée au Canada à:

Journal Vers Demain, 1101 rue Principale
Rougemont, QC, Canada, J0L 1M0

Tarifs et adresses pour l'Europe

Attention, nouveaux tarifs!

Prix: Surface, 1 an 10 euros. — 2 ans 20 euros
4 ans 40 euros
Avion, 1 an 15 euros - 4 ans 60 euros

France: Libellez vos chèques à l'ordre de:

Pèlerins de saint Michel
5 de la Forêt, 67160 Salmbach, France
C.C.P. Nantes 4 848 09 A
Tél/Fax 03.88.94.32.34

Christian Burgaud:
cburgaud1959@gmail.com

Tél.: fixe 02 40 32 06 13

Portable: 06 81 74 36 49

Belgique: Libellez et adressez vos chèques à
Joséphine Kleynen — C.C.P. 000-1495593-47
IBAN: BE22000149559347 — BIG: BPOTBEB1
215 rue de Mons, 1er étage
1070 Bruxelles, Belgique. Tél.02/522 29 84

Suisse: Libellez et adressez vos chèques à:
Thérèse Tardif C.C.P. 17-7243-7
Centre de traitement, 1631-Bulle, Suisse
Fax Canada 450 469 2601 — Tél. 450 469 2209
e-mail: info@versdemain.org

VERS DEMAIN

Un journal de patriotes
catholiques pour le
règne de Jésus et de
Marie dans les âmes,
les familles, les pays

Pour la réforme économique du
Crédit Social en accord avec la
doctrine sociale de l'Église par
l'action vigilante des pères de famille
et non par les partis politiques

Sommaire

- 3 Benoît XVI annonce qu'il quitte**
Alain Pilote
- 6 Le faux Concile des médias**
Benoît XVI
- 7 Heureux les artisans de paix**
Benoît XVI
- 8 Crédit Social et Royaume de Dieu**
Eric Butler
- 12 Pas d'argent!**
Louis Even
- 13 Des dents de requin**
Louis Even
- 14 Québec veut légaliser l'euthanasie**
- 16 Les Stations du Chemin de Croix**
- 18 Ce que dit l'Église sur l'euthanasie**
Alain Pilote
- 20 Gilberte Caya-Roy décédée**
Marcelle Caya et Thérèse Tardif
- 21 Alfred Boudreault d'Alma décédé**
Th. Tardif, A. O'Donnell, A. Murphy
- 22 L'apparition de Notre-Dame à Pontmain**
- 23 Explosion du Crédit Social en Afrique**
Yvette Poirier
- 24 La doctrine sociale de l'Église**
Cardinal Peter K.A. Turkson
- 27 La Profession de foi de Paul VI**
- 32 Prochaine semaine d'étude
et Siège de Jéricho à Rougemont**

En visitant notre site www.versdemain.org, vous pouvez
payer votre abonnement et
faire vos dons en ligne.



Benoît XVI annonce qu'il quitte ses fonctions

*Merci Saint-Père pour toutes ces années à
la tête de l'Église pour enseigner la vérité !*

«L'étoile de votre pontificat brillera pour toujours»

Comme nous mettions la touche finale à ce numéro de Vers Demain, un véritable coup de tonnerre retentit au Vatican, le lundi 11 février 2013, et dans l'espace de quelques minutes, la nouvelle, qui a l'effet d'une bombe, fait le tour du monde, et laisse non seulement les catholiques, mais le monde entier, en état de stupeur: à la fin d'une rencontre avec des cardinaux au Vatican (réunis en consistoire pour l'annonce de prochaines canonisations), le Pape Benoît XVI fait lecture d'un texte en latin, annonçant qu'il quittait ses fonctions de Pape et d'évêque de Rome le 28 février 2013, devenant ainsi le premier souverain pontife à prendre cette décision en près de 600 ans. Voici la traduction officielle de la déclaration de Benoît XVI:

«Frères très chers, je vous ai convoqués à ce Consistoire non seulement pour les trois canonisations, mais également pour vous communiquer une décision de grande importance pour la vie de l'Église.

«Après avoir examiné ma conscience devant Dieu, à diverses reprises, je suis parvenu à la certitude que mes forces, en raison de l'avancement de mon âge, ne sont plus aptes à exercer adéquatement le ministère pétrinien. Je suis bien conscient que ce ministère, de par son essence spirituelle, doit être accompli non seulement par les œuvres et par la parole, mais aussi, et pas moins, par la souffrance et par la prière.

«Cependant, dans le monde d'aujourd'hui, sujet à de rapides changements et agité par des questions

de grande importance pour la vie de la foi, pour gouverner la barque de saint Pierre et annoncer l'Évangile, la vigueur du corps et de l'esprit est aussi nécessaire, vigueur qui, ces derniers mois, s'est amoindrie en moi d'une telle manière que je dois reconnaître mon incapacité à bien administrer le ministère qui m'a été confié.

«C'est pourquoi, bien conscient de la gravité de cet acte, en pleine liberté, je déclare renoncer au ministère d'Évêque de Rome, Successeur de saint Pierre, qui m'a été confié par les mains des cardinaux le 19 avril 2005, de telle sorte que, à partir du 28 février 2013 à vingt heures, le Siège de Rome, le Siège de saint Pierre, sera vacant et le conclave pour l'élection du nouveau Souverain Pontife devra être convoqué par ceux à qui il appartient de le faire.

«Frères très chers, du fond du cœur je vous remercie pour tout l'amour et le travail avec lequel vous avez porté avec moi le poids de mon ministère et je demande pardon pour tous mes défauts. Main-

tenant, confions la Sainte Église de Dieu au soin de son Souverain Pasteur, Notre Seigneur Jésus-Christ, et implorons sa sainte Mère, Marie, afin qu'elle assiste de sa bonté maternelle les Pères Cardinaux dans l'élection du Souverain Pontife. Quant à moi, puissé-je servir de tout cœur, aussi dans l'avenir, la Sainte Église de Dieu par une vie consacrée à la prière.»

Après la déclaration de Benoît XVI, le cardinal Angelo Sodano, doyen du Collège cardinalice, s'est



11 février 2013: Benoît XVI fait la lecture
de sa déclaration de renonciation au pontificat

► adressé au pape au nom des cardinaux:

«Votre Sainteté, bien-aimé et vénéré successeur de saint Pierre, votre message rempli d'émotion intense a retenti dans ce hall comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Nous avons écouté vos paroles avec un sens de désarroi, presque d'incrédulité. Mais dans vos paroles, nous avons vu la grande affection que vous avez toujours eu pour la Sainte Église de Dieu, pour cette Église que vous avez tant aimée... Votre mission continuera. Vous avez dit que vous serez toujours proche par votre témoignage et par votre prière. Les étoiles du ciel continuent toujours à briller et ainsi brillera toujours au milieu de nous l'étoile de votre pontificat.»

Selon le Père Federico Lombardi, porte-parole du Vatican, l'Église «devrait avoir un nouveau Pape pour Pâques». Dès le 28 février au soir, Benoît XVI se retirera à la résidence d'été des Papes à Castel Gandolfo, puis il passera le reste de ses jours en prière au monastère *Mater Ecclesiae*, situé dans les jardins du Vatican, à quelques pas de la Basilique Saint-Pierre. L'accompagneront dans sa retraite les quatre laïcs consacrées qui s'occupent actuellement de la vie quotidienne de Benoît XVI, et Mgr Georg Gaenswein, son secrétaire.

Prévu dans le Droit Canon

Bien qu'aucun mortel ne puisse démettre le Pape, le code de droit canonique en vigueur, promulgué

Le 28 avril 2009, lors de sa visite à la région de l'Aquila, en Italie, qui venait d'être frappée par un tremblement de terre, Benoît XVI se rendit à la Basilique de Collemaggio, pour vénérer la dépouille du saint Pape Célestin V, et déposa sur son gisant le pallium qu'il lui avait été imposé au début de son pontificat, en avril 2005.



par Jean-Paul II en 1983, permet au souverain pontife de renoncer à sa charge de son propre chef. N'ayant d'autre supérieur que Dieu lui-même, le Pape n'est tenu de faire accepter sa démission par personne. La seule condition pour la validité de sa renonciation est qu'elle soit faite librement, comme on peut le lire à l'article 332-2 du code de droit canonique:

«S'il arrive que le Pontife Romain renonce à sa charge, il est requis pour la validité que la renonciation soit faite librement et qu'elle soit dûment manifestée, mais non pas qu'elle soit acceptée par qui que ce soit.» La renonciation de Benoît XVI a donc été faite dans les règles.

Le dernier cas de pape à avoir démissionné remonte à plus de 600 ans: Grégoire XII avait quitté ses fonctions en 1415 pour mettre fin au grand schisme d'Occident, à une époque où il y avait trois prétendants au trône pontifical: Grégoire XII lui-même, pape romain, l'antipape Benoît XIII d'Avignon en France, et un autre antipape de Pise. Avant de renoncer au pontificat, Grégoire XII convoqua le Concile de Constance et l'autorisa à élire son successeur, et l'Église pu ainsi revenir à un seul Pape au lieu de trois.

Avant lui, un autre cas particulier, celui du Pape Célestin V (voir photo ci-bas), qui démissionna cinq mois après avoir été élu contre son gré, en 1294. À cette époque, le trône pontifical était vacant depuis plus de deux ans, et les cardinaux n'arrivaient pas à s'entendre sur le choix d'un nouveau Pape. Pietro de Morrone, moine ermite, âgé de 79 ans, envoya une lettre aux cardinaux pour leur reprocher leur lenteur à prendre une décision, et les cardinaux décidèrent alors à l'unanimité d'élire le vieux moine comme nouveau pape! Pietro Morrone accepte, mais s'aperçoit vite qu'il n'est pas fait pour cette charge, ne connaît

sant ni le droit canon, ni le fonctionnement de la curie romaine. Prenant conseil auprès de canonistes, il émet un décret déclarant qu'un pape a le droit de démissionner, et remet lui-même sa démission immédiatement, par humilité et pour des raisons de santé. Il redevint simple moine, mourut le 19 mai 1295, et fut déclaré saint en 1313.

Un geste prévu depuis quelque temps

Benoît XVI avait déjà évoqué la possibilité pour un pape de démissionner dans son livre-entretien avec le journaliste allemand Peter Seewald, intitulé *Lumière du monde: le pape, l'Église et les signes des temps*, publié en 2010. Au sujet des abus sexuels dans l'Église, Peter Seewald lui demande: «Avez-vous pensé à vous retirer?» Et Benoît XVI de répondre: «Quand le danger est grand, il ne faut pas fuir. C'est justement pour cela que ce n'est vraiment pas le moment de démissionner. C'est dans des moments comme celui-ci qu'il faut résister et dépasser la situation difficile. C'est mon sentiment. On peut démissionner dans un moment de sérénité, ou lorsque tout simplement on n'en peut plus. Mais on ne peut pas fuir juste au moment du danger et dire: un autre n'a qu'à s'en occuper.»

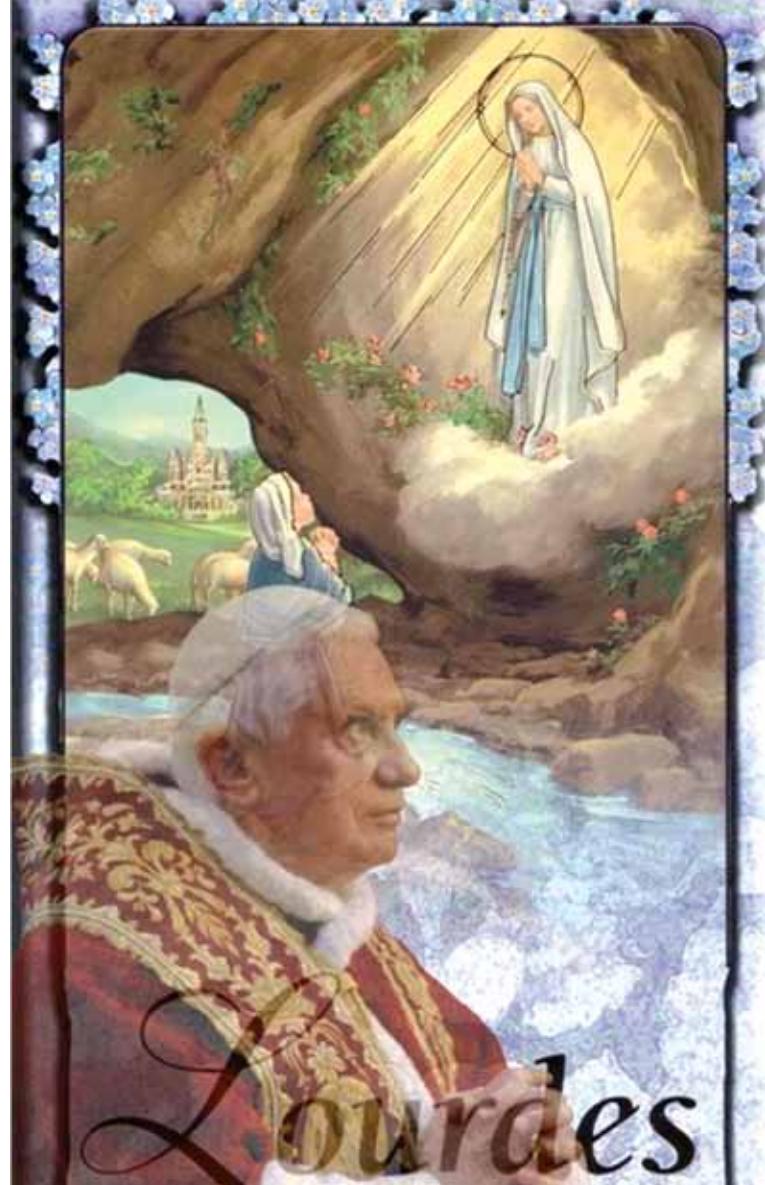
Seewald demande alors à Benoît XVI s'il peut exister des situations où un Pape peut considérer démissionner: «Oui», répond Benoît XVI, «si un pape se rend compte clairement qu'il n'est plus capable physiquement, psychologiquement ou spirituellement d'accomplir les tâches de sa fonction, il a le droit et, selon certaines circonstances, l'obligation de démissionner».

Benoît XVI n'a pas quitté son poste pour fuir les difficultés, mais comme il l'a dit clairement dans sa lettre, parce qu'il n'a plus la santé physique pour accomplir sa fonction. Le journal du Vatican, *l'Osservatore Romano*, nous apprenait, au lendemain de la lettre de démission du Saint-Père, que c'était depuis mars 2012, au retour de son voyage au Mexique et à Cuba, que sa décision avait été prise, les médecins lui ayant alors interdit d'entreprendre d'autres longs voyages semblables.

Étant donné le grand amour des fidèles pour le Saint-Père, il est évident que plusieurs sont attristés et désorientés par la nouvelle de son départ. Mais soyons assurés que le Pape a, comme il l'a dit, longuement mûri cette décision par la prière, et qu'il a fait ce qu'il est persuadé être le mieux pour l'Église, pour que le Saint-Esprit puisse nous donner un nouveau Pape qui aura la force de continuer l'œuvre de Benoît XVI avec le même courage.

Remercions Benoît XVI pour tout ce qu'il a fait, ses encycliques, ses homélies, ses méditations lumineuses, ses voyages apostoliques, et prions pour lui, car lui-même continuera de prier pour l'Église.

Durant tout son pontificat, Benoît XVI aura rendu témoignage à la vérité avec courage et humilité, sans jamais rougir de son Maître, sans jamais fuir devant



Benoît XVI a annoncé la nouvelle de son départ le 11 février, jour de la fête de Notre-Dame-de-Lourdes, journée consacrée depuis 1997 aux malades et personnes fragilisées dans leur santé.

les loups, faisant face aux défis avec courage, en rappelant aux fidèles qu'il existe des vérités qui sont non négociables, face à une société où règne la dictature du relativisme, où tout est permis.

**Alain Pilote
Rédacteur**

Pour terminer cet article, voici la prière que le diocèse de Québec a publiée sur son site internet à l'intention de Benoît XVI et de son successeur. Nous encourageons tous nos lecteurs à réciter cette prière d'ici l'élection du prochain pape:

Dieu notre Père, nous te rendons grâce pour ton bon et fidèle serviteur, Benoît XVI, qui a servi et qui sert encore ton Église. Toi qui l'as appelé à ce service, soutiens-le dans ton amour et ta paix à cette étape de sa vie.

► Jésus, Bon Pasteur, toi qui as dit à Pierre:
« Lorsque tu seras revenu, confirme tes frères », prépare déjà le cœur du prochain Successeur de Pierre. Qu'il soit un homme de ta Parole, un pasteur selon ton cœur et un évangélisateur qui saura rejoindre toute personne, surtout les pauvres de notre monde.

Esprit Saint, souffle ton vent de Pentecôte sur les Pères Cardinaux qui auront à choisir le prochain Pape. Donne-leur paix et sérénité, discernement et courage pour désigner celui que tu veux pour gouverner la barque de saint Pierre.

Vierge Marie, dans ta bonté maternelle, assiste l'Église de ton Fils à cette heure décisive. Que nous puissions continuer notre marche ensemble dans l'unité afin de faire tout ce que Jésus nous dira. Amen

Pour étudier la cause de la crise financière actuelle, nous vous offrons ces livres à un prix spécial, en incluant les frais postaux:

Démocratie économique en 10 leçons: 12.00\$
Sous le Signe de l'Abondance: 25.00\$
Régime de Dettes à la Prospérité: 10.00\$



Le faux Concile des médias

Le 14 février 2013, Benoît XVI rencontrait pour une dernière fois les prêtres du diocèse de Rome, réunis dans la salle Paul VI au Vatican, et a livré pendant 50 minutes un discours improvisé sur ses souvenirs du Concile Vatican II, parlant du «faux Concile des médias» qui avait créé des problèmes pour la mise en application du «vrai Concile»:

«Vatican II était le Concile des Pères — le vrai Concile — mais il y a eu aussi le Concile des médias. C'était presque un Concile par lui-même, et le monde a perçu le Concile à travers eux, à travers les médias. Le Concile des journalistes ne s'est pas réalisé, naturellement, à l'intérieur de la foi, mais à l'intérieur des catégories des médias d'aujourd'hui, c'est-à-dire en dehors de la foi, avec une herméneutique différente... Une herméneutique politique.



vrai Concile apparaît, avec toute sa force spirituelle.

«Et il est de notre devoir, en cette Année de la Foi, à partir de cette Année de la foi, de travailler pour que le vrai Concile, avec la force de l'Esprit Saint, se réalise et que l'Église se renouvelle. Nous espérons que le Seigneur nous aidera. Moi-même, une fois retiré dans la prière, je serai toujours avec vous, et, ensemble, nous irons de l'avant avec le Seigneur, dans cette certitude: le Seigneur vainc! Merci! »

« Heureux les artisans de paix »

Message de Benoît XVI pour la Journée mondiale de la paix, 1er janvier 2013



Depuis 1968, l'Église célèbre le 1er janvier, fête de Marie, Mère de Dieu, la journée mondiale de la paix. Voici des extraits du message que Benoît XVI a écrit pour 2013, sur le thème «Heureux les artisans de paix» (Mt 5, 9):

Chaque année nouvelle porte en elle l'attente d'un monde meilleur. Dans cette perspective, fondée sur la foi, je prie Dieu, Père de l'humanité, de nous donner la concorde et la paix afin que puissent se réaliser pour tous les aspirations à une vie heureuse et prospère.

Notre temps en effet, marqué par la mondialisation, avec ses aspects positifs et négatifs, mais aussi par des conflits sanglants toujours en cours et par des menaces de guerre, demande un engagement renouvelé et collectif pour la recherche du bien commun, du développement de tous les hommes et de tout l'homme.

Les foyers de tension et d'opposition causés par des inégalités croissantes entre riches et pauvres, par la prévalence d'une mentalité égoïste et individualiste qui s'exprime également au travers d'un capitalisme financier sans régulation, nous inquiètent. En plus des différentes formes de terrorisme et de criminalité internationales, les fundamentalismes et les fanatismes qui défigurent la vraie nature de la religion, appelée qu'elle est à favoriser la communion et la réconciliation entre les hommes sont autant de dangers pour la paix.

Le chemin de réalisation du bien commun et de la paix est avant tout le respect pour la vie humaine, considérée dans la variété de ses aspects, à commencer par sa conception, dans son développement, et jusqu'à son terme naturel. Les vrais artisans de paix sont alors ceux qui aiment, défendent et promeuvent la vie humaine en toutes ses dimensions: personnelle, communautaire et transcendantale. La vie en plénitude est le sommet de la paix. Qui veut la paix ne peut tolérer des atteintes ou des crimes contre la vie.

Ceux qui n'apprécient pas suffisamment la valeur de la vie humaine et, par conséquent, soutiennent la libéralisation de l'avortement par exemple, ne se rendent

peut-être pas compte que de cette façon ils proposent la recherche d'une paix illusoire. La fuite des responsabilités qui avilit la personne humaine et, encore davantage, le meurtre d'un être sans défense et innocent, ne pourront jamais produire ni bonheur ni paix... Il n'est pas juste non plus de codifier de manière sournoise de faux droits ou des abus qui, fondés sur une vision réductrice et relativiste de l'être humain et sur l'utilisation habile d'expressions ambiguës destinées à favoriser un pré-tendu droit à l'avortement et à l'euthanasie, menacent le droit fondamental à la vie.

La structure naturelle du mariage doit être aussi reconnue et promue, c'est-à-dire l'union entre un homme et une femme, face aux tentatives de la rendre juridiquement équivalente à des formes radicalement différentes d'union qui, en réalité, la dénaturent et contribuent à la déstabiliser, éclipsant son caractère particulier et son rôle social irremplaçable...

Pour sortir de la crise financière et économique actuelle – qui a pour effet une croissance des inégalités – il faut des personnes, des groupes, des institutions qui promeuvent la vie en favorisant la créativité humaine pour tirer, même de la crise, l'occasion d'un discernement et d'un nouveau modèle économique. Le modèle prévalant des dernières décennies postulait la recherche de la maximalisation du profit et de la consommation, dans une optique individualiste et égoïste, tendant à évaluer les personnes seulement par leur capacité à répondre aux exigences de la compétitivité. Au contraire, dans une autre perspective, le succès véritable et durable s'obtient par le don de soi, de ses propres capacités intellectuelles, de son esprit d'initiative, parce que le développement économique vivable, c'est-à-dire authentiquement humain, a besoin du principe de gratuité comme expression de fraternité et de la logique du don.

Du Vatican, le 8 décembre 2012.

Benoît XVI

Le Crédit Social et le Royaume de Dieu

«L'avenir de la civilisation chrétienne dépend de ceux qui ont compris l'idée de Douglas»

Voici des extraits du livre d'Eric Butler intitulé *Releasing Reality* (*Libérer la réalité*), ayant comme sous-titre «Le Crédit Social et le Royaume de Dieu», qui a été publié en 1979 pour commémorer le centenaire de la naissance de Clifford Hugh Douglas. Il montre comment le Crédit social apporte une nouvelle pertinence à tous les aspects des affaires de l'homme. M. Butler conclut en faisant observer que l'avenir du christianisme dépend maintenant de ceux qui ont compris l'*«aperçu de la réalité»* fourni par Douglas (la seconde partie de cet article sera publiée dans notre prochain numéro):

Eric D. Butler



à ces principes, et est une refonte de la théorie du dernier Empire romain, dont la théorie, ainsi que les méthodes de financement par lequel il a été maintenu, a conduit à la chute de Rome, non par la conquête par des empires plus puissants, mais par ses propres dissensions internes. C'est une théorie impliquant une inversion complète des faits, et qui, incidemment, est fondamentalement antichrétienne...»

Une dette astronomique, la fiscalité écrasante et l'inflation produisirent à Rome les mêmes résultats désastreux économiques, sociaux et politiques qui sont une caractéristique de ce qui est aujourd'hui clairement une autre civilisation en train de se désintégrer. Les leçons de l'histoire sont indispensables. Ceux qui refusent de tirer les leçons des catastrophes de l'histoire sont condamnés à répéter ces catastrophes.

La contribution essentielle de Douglas pour une compréhension de l'histoire réelle était de montrer comment le système monétaire a, au fil des siècles, été un instrument majeur pour la centralisation du pouvoir.

Le défaut fondamental du système

Douglas a décrit comment, lorsqu'il a découvert pour la première fois le défaut fondamental du système financier et économique actuel, il pensait que tout ce qu'il avait à faire était de mettre au courant de ce défaut ceux qui contrôlent le système, qu'ils le remercieraient, puis procéderaient à corriger ce défaut. Mais il a vite découvert que, loin de vouloir corriger le défaut en question, ceux qui contrôlent la politique financière étaient déterminés à résister à toute suggestion de correction d'un défaut qui faisait en sorte que la centralisation progressive du pouvoir semblait inévitable.

Les marxistes et autres groupes assoiffés de pouvoir étaient tout aussi fortement opposés à toute politique corrective qui supprimerait les conditions dont ils ont besoin pour faire la révolution.

Comme l'a dit Douglas, il s'est vite rendu compte qu'il se lançait dans un projet qui accaparera toute sa vie, mais aussi de nombreuses générations à venir. En révélant le défaut à la base du système financier et économique actuel, Douglas a dû faire face à la question plus fondamentale de l'éternelle lutte pour le pouvoir.

Si l'état actuel du monde n'est pas le résultat de politiques façonnées par des individus qui se sont organisés pour promouvoir ces politiques, mais plutôt le résultat de forces aveugles et du hasard, il

est clair qu'il n'y a rien qu'un individu puisse faire pour empêcher de nouvelles catastrophes. C'est la théorie de l'idiot du village, et, naturellement, cette théorie tend à produire une attitude passive à l'égard des événements, elle bloque l'initiative individuelle.

Le christianisme ne s'est pas développé par hasard

Mais l'absurdité de cette théorie (que les événements de l'histoire de l'humanité arrivent simplement par hasard) peut être démontrée en demandant: «La civilisation chrétienne occidentale s'est-elle développée au cours des deux mille dernières années simplement par hasard?»

La civilisation chrétienne s'est développée parce que suffisamment d'individus se sont efforcés, sacrifiés — et beaucoup ont même donné leur vie — pour faire avancer une notion de comment les individus devaient vivre ensemble dans la société. Le recul de la civilisation chrétienne a eu lieu parce que des individus, ayant une vision antichrétienne de la façon dont les hommes doivent vivre, ont utilisé des instruments de pouvoir et d'influence pour s'efforcer de créer un monde dans lequel leur philosophie prévaut. Ils doivent être décrits comme étant des conspirateurs, même si beaucoup d'entre eux sont en compétition les uns avec les autres.

«Christianisme appliqué»

Douglas a jeté une lumière éblouissante sur une grande partie de ce qui semblait obscur ou non pertinent au sujet du christianisme. Sa présentation de l'importance vitale de la doctrine de l'Incarnation fut une révélation pour moi, et je suis depuis longtemps arrivé à la conclusion que le Crédit Social est, comme Douglas a dit: «le christianisme appliqué», et que l'avenir même du christianisme authentique dépend maintenant du Crédit social et des révélations de Douglas.

Il est relativement facile de critiquer les prétendus effets désastreux du christianisme sur le drame humain (comme les athées et autres adversaires du christianisme aiment à le faire), mais G.K. Chesterton avait raison quand il disait que loin d'avoir échoué, le christianisme n'avait pas encore été appliqué. Au contraire, dans la mesure où le christianisme avait été appliqué, il en était résulté un énorme progrès pour l'humanité.

Sans l'influence chrétienne, le sommet de la civilisation occidentale, atteint avant la Première Guerre mondiale, n'aurait jamais été possible. Depuis lors, il y a eu un recul du christianisme (pas en population, mais dans le degré où le christianisme est appliqué et vécu dans la société). Ce recul peut cependant être renversé, si suffisamment d'individus se mettent à rechercher, avec l'humilité requise, ce qui n'a pas fonctionné. Douglas a montré la voie à suivre en préconisant des politiques qui peuvent incarner la Parole de Dieu dans la société.

Libérer la réalité

L'histoire fournit de nombreux exemples de grandes vérités détruites, non pas par une opposition directe, mais par la perversion. La perversion la plus dangereuse est celle de ceux qui proclament qu'ils soutiennent l'auteur de la vérité qu'ils pervertissent. Un grand nombre de personnes qui se disent chrétiens — disciples du Christ — appuient des politiques qui écrasent de plus en plus la liberté de l'individu. Le summum du blasphème est de prétendre qu'on peut être à la fois chrétien et marxiste, et appuyer la création d'un gouvernement mondial — un César international.

Beaucoup de ceux qui se disent créditistes et partisans de Douglas ont perverti ses idées en décrivant Douglas comme étant un «réformateur monétaire» et un «grand idéaliste». C'était le célèbre écrivain Oscar Levy qui

observait que l'idéal est l'ennemi du réel. L'idéalisme est une manifestation de l'orgueil de l'homme et affirme que l'homme peut être son propre Dieu.

L'approche de Douglas en est une de respect et d'humilité, telle qu'elle est exprimée dans son commentaire que «les règles de l'univers transcendent la pensée humaine», et que si l'homme désire le plus haut degré de satisfaction dans les affaires humaines, il doit soigneusement tenter de découvrir quelles sont ces vérités, et ensuite leur obéir. Douglas était avant tout un homme soucieux de découvrir la vérité, la réalité.

Dans un autre commentaire, Douglas a dit que le Crédit Social fournit «un aperçu de la réalité». Une meilleure compréhension de la réalité exige une recherche constante de la vérité. Dans l'une de ces ►



Clifford Hugh Douglas (1879-1952)



► déclarations profondes qui peuvent être méditées indéfiniment avec un intérêt toujours renouvelé, Douglas a déclaré que les créditeurs cherchaient à «libérer la réalité».

Le Crédit Social ne dit pas: «C'est ainsi que les choses devraient fonctionner, et nous devons réformer les systèmes financiers et autres de telle sorte que cela arrive», mais plutôt que les choses fonctionnent mieux en accord avec leur propre nature. Dans la préface de son livre *Credit Power and Democracy* (1920), Douglas écrivait: «Ce qui est moral est ce qui fonctionne le mieux.» Plus tard, il a fait remarquer qu'on a perdu le sens du mot "moral". Une grande partie de ce qu'on appelle le progrès est amoral. L'utilisation des meilleurs outils ne garantit pas automatiquement de meilleurs objectifs. Nous pouvons améliorer les avions afin de pouvoir voler d'un endroit à un autre en moins de temps. Est-ce un progrès? La vraie question ne serait-elle pas plutôt: «Que faisons-nous avec le temps que nous avons ainsi sauvé? Construire plus d'avions?»

Comment Douglas découvrit le Crédit Social

Dans un discours aux membres du Canadian Club à Ottawa en avril 1923, alors qu'il avait été invité au Canada pour présenter ses idées devant le Comité parlementaire canadien des banques et du commerce, Douglas a résumé l'histoire de ses découvertes comment il en était arrivé aux conclusions qu'il avait tirées.

Le début de cette «histoire plutôt longue remonte à une quinzaine d'années», dit-il. Douglas expliqua comment, pendant qu'il se trouvait en Inde, travaillant en Orient pour les intérêts de la compagnie Westinghouse, il avait mené une étude sur le potentiel hydro-électrique d'une grande région, à la demande du gouvernement indien. Douglas dit que lorsqu'il retourna en Inde à Calcutta et Simla et demanda ce qui allait se faire pour développer cette énergie hydraulique, la réaction a été: «Eh bien, nous n'avons pas d'argent.» C'était à une époque où les manufacturiers de Grande-Bretagne avaient de la difficulté à obtenir des commandes, et les prix des machines étaient très bas. Douglas dit qu'il accepta alors cette réponse, et l'emmagaissa dans son esprit.

Il rappela ensuite comment, quand il dînait fréquemment avec le contrôleur-général de l'Inde, celui-ci l'ennuyait considérablement avec de longues conférences sur le crédit. Le contrôleur général raconta ses expériences avec les fonctionnaires du Trésor (ministère des Finances) en Inde et en Grande-Bretagne, insistant sur le fait que l'argent et l'or n'avait rien à voir avec la situation. «Cela dépend presque entièrement du crédit», a-t-il dit. Douglas fit remarquer que, à l'époque, les commentaires de son ami n'avaient guère de sens pour lui, mais, néanmoins, il senti qu'ils avaient également emmagasinés dans son esprit.

Douglas expliqua ensuite comment, juste avant la Première Guerre mondiale, il avait été engagé par le gouvernement britannique dans le cadre de la construction du chemin de fer des Postes à Londres. Il n'y avait pas de problème physique pour réaliser le projet mais, périodiquement, il devait congédier des ouvriers, car il n'y avait pas suffisamment d'argent. «Puis vint la guerre», déclara Douglas, «et je commençai à remarquer qu'on pouvait obtenir de l'argent pour n'importe quel projet.» Cela le frappa et lui parut assez curieux.

Pendant la Première Guerre mondiale, Douglas, qui avait servi en France, fut envoyé à l'avionnerie royale de Farnborough en Angleterre pour régler «une certaine quantité de désordre» dans la comptabilité. Après quelques semaines, il avait découvert que, après avoir fait appel à des machines à calculer pour l'aider dans son examen du système de calcul des coûts de l'usine, les coûts (ou dépenses) de l'avionnerie étaient générés à un rythme beaucoup plus rapide que les salaires et autres revenus distribués aux employés.

Comme un vrai scientifique, Douglas fit ensuite une enquête sur un échantillon de centaines d'organisations industrielles en Grande-Bretagne, et constata que toutes engendraient des coûts totaux, reflétés dans les prix, à un rythme plus rapide qu'ils distribuaient du pouvoir d'achat aux individus par les salaires et traitements. Douglas fournit plus tard la preuve mathématique de sa découverte, sous la forme du fameux théorème A + B.

Douglas ajouta que plus tard, il remarqua qu'avec le retrait de quelque sept millions des meilleurs producteurs dans le pays (en raison de la guerre), ceux qui restaient, les personnes âgées, les femmes et les enfants, ont été capables de construire de merveilleuses cités de béton. D'immenses quantités de produits ont été détruites par la guerre. Pourtant, tout le monde vivait avec un niveau de vie au moins tout aussi élevé que celui d'avant-guerre.

Douglas pensait à ces choses lorsque son esprit le ramena à ce que son ami anglo-indien lui avait dit quelques années plus tôt au sujet du crédit. Il se dit: «Cet homme avait raison. La clé du problème, c'est le crédit. Les gens en général n'ont pas de pouvoir d'achat suffisant».

«Je sais, par mes propres connaissances techniques», dit Douglas, «qu'il n'y a pas du tout de problème de production dans le monde, qu'il n'y a aucune chose

que vous ne puissiez obtenir si vous mettez l'argent nécessaire sur la table.»

L'homme doit suivre la Loi de Dieu

Une des images les plus révélatrices que nous avons de Douglas, en tant qu'homme, et de sa philosophie nous vient de M. L.D. Byrne:

«En dépit d'une stature intellectuelle bien au-dessus de la moyenne, la caractéristique exceptionnelle de Douglas était sa profonde humilité — une humilité qui se reflétait dans ses écrits et dans sa vie... Là où d'autres voyaient le monde en termes de luttes et de réalisations de l'humanité, et la société comme étant la créature du cerveau et du comportement humain, Douglas lui, avec le réalisme de l'ingénieur et la spiritualité pénétrante d'un théologien médiéval, Douglas voyait l'univers comme étant une unité intégrée et centrée sur son Créateur et soumise à sa Loi.

«C'est la base de la philosophie de Douglas — dont le Crédit Social est la ligne d'action — qu'il existe dans l'univers et au cours des siècles une Loi de Justice - la Loi divine - ce qu'il appelle le Canon. L'homme doit rechercher cette loi activement, et dans la mesure où il la trouve et s'y conforme, il atteindra l'harmonie avec l'univers et son Créateur. A l'inverse, dans la mesure où l'homme ignore le fonctionnement de ce «canon» et s'en moque, il ne récoltera que désastres.

«Il allait de soi dans les écrits de Douglas qu'il considérait la société comme un organisme qui pourrait avoir «la vie et la vie en abondance» dans la mesure où il était centré sur Dieu et obéir à Son Canon ... Dans cet organisme, la souveraineté de «Dieu le Créateur de toutes choses visibles et invisibles» étant absolue, il doit y avoir la pleine reconnaissance du caractère sacré de la personne humaine, et, par conséquent, de l'individu en tant que personne libre de vivre sa vie et, dans le corps social, libre de se joindre ou de quitter les associations de son choix, avec la responsabilité de son Créateur. Et nul ne peut nier cette relation à Dieu et à ses semblables sans commettre un sacrilège.

«Ce concept, reflet de l'idéal du christianisme comme étant l'intégration de l'Église et de la société, qui a été l'inspiration de la civilisation européenne pendant des siècles, implique d'accepter une ligne d'action dans tous les domaines de la vie sociale, économique, politique et culturelle. C'est la ligne d'action que Douglas a désigné sous le nom de "crédit social".

«En regardant le monde avec une clarté de vision unique pour son époque, Douglas a vu la civilisation occidentale s'engager vers une ligne d'action contraire, et ainsi être vouée à l'échec. Cette ligne d'action de la civilisation actuelle est basée sur une philosophie contraire (à la loi divine), où l'homme est déifié et cherche à asservir la création à lui-même.»

Dans un discours donné en 1933, intitulé *La Poursuite de la vérité*, Douglas a souligné que sa

principale préoccupation était la droiture en toutes choses, qu'il existait dans l'univers quelque chose appelé un "canon" (la loi de Dieu), et que le succès véritable ne peut provenir que d'une tentative constante de découvrir ce canon et de s'y conformer dans toute activité humaine que ce soit.»

L'argent est un symbole créé par l'homme

S'il est vrai que le mouvement du Crédit Social a joué un rôle majeur pour faire connaître la façon dont le crédit financier est créé et détruit par le système bancaire, bien avant que Douglas soit apparu sur la scène publique, un certain nombre d'autorités ont expliqué à un public restreint comment l'argent était créé sous forme de crédit financier ou bancaire.

Et, bien sûr, ceux qui exploitait le système de création du crédit au cours des siècles étaient bien conscients de l'énorme pouvoir qu'ils exerçaient — tant que les gens croyaient en général que les banques ne prêtaient que l'argent d'abord déposé chez elles, et étaient généralement ignorants des réalités du système monétaire.

Indépendamment de la forme qu'il prend, l'argent n'est qu'un symbole créé par l'homme, et n'a aucune valeur en soi à moins que de la richesse réelle soit créée. Du moment que suffisamment de personnes peuvent être hypnotisées à croire que, par exemple, un symbole de crédit est plus important qu'une livre de beurre, ils sont à la merci de ceux qui créent et contrôlent les symboles. L'ombre est plus importante que la substance !

Douglas a déjà rappelé comment peu de temps après qu'il ait publié ses conclusions sur le défaut fondamental du système financier et économique actuel, un représentant de l'un des groupes financiers internationaux de Wall Street lui demanda ce qu'il proposait de faire pour corriger ce défaut. Comme Douglas l'a fait remarquer, à cette époque, il n'avait pas encore totalement compris que sa découverte et ses propositions frappaient droit au cœur un monopole dont les représentants, loin d'abandonner le pouvoir qu'ils exerçaient déjà, étaient déterminés à protéger et à accroître ce même pouvoir.

Par la suite, tout a été fait pour supprimer ou dénaturer et pervertir ce que Douglas avait proposé. La réaction hostile d'une alliance contre nature de banquiers internationaux, de marxistes et divers autres groupes, a mis en relief le fait évident que c'était le défi philosophique du Crédit Social qui était considéré comme par eux comme étant la principale menace à leur volonté d'imposer leur pouvoir.

Douglas est décédé en 1952. Mais les vérités qu'il a révélées appartiennent maintenant à l'éternité. Elles sont essentielles pour la régénération de la civilisation, peut importe combien de temps cette régénération prendra. Ceux qui ont compris ces vérités ont la responsabilité de transmettre cette connaissance pour les générations à venir.

Eric Butler

Pas d'argent !

Louis Even a présenté le Crédit Social d'abord dans la revue *Le Moniteur*, en 1935-36, puis dans les Cahiers du Crédit Social, en 1936-37-38-39. Et il fonda le journal *Vers Demain* en septembre 1939. Les deux articles suivants sont tirés du premier numéro des Cahiers du Crédit Social, octobre 1936.

Pas d'argent

Ces deux mots ne sont nouveaux pour personne. Pas d'argent dans le public, pas d'argent dans le trésor municipal. Les provinces ne savent plus où taxer pour trouver des fonds. Le gouvernement fédéral lui-même se déclare impuissant à rencontrer tous les besoins.

Six cent mille travailleurs au moins (en 1936) sont sur le pavé au Canada. D'autres n'ont d'emploi que la moitié ou le tiers du temps régulier, et combien parmi les mieux favorisés du sort touchent des salaires de simple subsistance !

Siècle de lumière, siècle de machine, siècle de progrès !

Les souffrances, la privation, le souci, l'inquiétude du lendemain, le mécontentement, la défiance se lisent sur les fronts. Qu'y a-t-il donc ? Guerre ? Famine ? Disette ? Tremblement de terre ?

La terre ne produit-elle plus ? Les usines ne peuvent-elles plus obtenir de matière première, ou de force motrice ? Les mines sont-elles épuisées ? Nos forces hydrauliques disparues ? Nos rivières séchées ? Où est-ce la main d'œuvre qui fait défaut ? Mais ils sont six cent mille qui frappent aux portes des chefs d'industrie et demandent la permission de gagner leur pain à la sueur de leur front ! Et les portes restent closes : Nous ne pouvons vous employer, parce que nous ne pouvons vendre nos produits, le consommateur n'a pas d'argent. Pas d'argent !

Qui osera dire : « Pas de produits ! Vous, mère de famille, si vous avez donné la dernière demi-ration à vos chers enfants ce matin et que vous êtes vous-même restée à jeun, c'est que le Canada n'a plus de blé, ou que le meunier ne trouve plus d'employé, ou que le boulanger ne veut plus travailler ! » Pareil langage ferait hausser les épaules ou lever le poing. Ou qui, en voyant passer ces enfants et ces adultes aux chaussures plus qu'usées, aux vêtements de misère, blâmera nos éleveurs, nos tanneries, nos filatures, nos confections ? Considérez maintenant les taudis qui stigmatisent nos villes : où donc sont les maçons, les charpentiers, les peintres ? Mais eux-mêmes logent dans ces taudis ; leurs bras sont liés, non pas faute de ciment, de bois ou de peinture, mais faute d'argent !



Nous pourrions nous étendre sur toute la ligne, sortir aussi du simple domaine du vivre et du couvert, parler des malades qui gardent leurs souffrances quand les médecins capables de soigner doivent eux-mêmes recourir à la charité publique, faute de clientèle ; entrer dans le champ de l'instruction, où des personnes, compétentes, de l'un et l'autre sexe, sont prêtes à dispenser l'enseignement, ceux qui désirent en bénéficier ne manquent pas, mais où élèves et professeurs, tout comme auteurs et imprimeurs de manuels, se heurtent toujours au même obstacle : pas d'argent !

L'argent est-il une richesse ?

Se nourrit-on d'argent ? S'habille-t-on d'argent ? L'argent préserve-t-il de la chaleur et du froid ? Traite-t-on les malades avec l'argent ? Est-ce l'argent qui instruit les ignorants et forme des spécialistes ? L'argent est-il une richesse ? (Le mot argent, ici, est évidemment employé dans son sens général ; il ne s'agit pas seulement du métal blanc, mais de tout ce qui sert de monnaie.)

Si la monnaie n'est pas la richesse, mais un simple moyen de la distribuer, va-t-on soutenir qu'elle remplit son rôle aujourd'hui ?

Mais, vont dire ceux de nos lecteurs qui n'ont, pas eu jusqu'ici l'occasion d'étudier la question monétaire, on n'y peut rien. On n'y peut rien ? L'argent est-il une récolte qu'on cueille sur les arbres ou qu'on moissonne dans les champs, qui dépend du soleil, de la pluie et des forces de la nature ? Ou l'argent est-il un don du ciel dont la quantité échappe à la volonté ou aux désirs des hommes ? Oh ! Je sais qu'on a tenu le public dans l'ignorance absolue au sujet de la monnaie : c'est une sorte de chose mystérieuse que le profane doit vénérer et dont il doit s'abstenir de pénétrer les secrets. C'est ce qui a fait la force des maîtres de la finance.

Ces sinistres farceurs ligotent les mains des particuliers et des nations, si bien que l'homme civilisé gémit, pauvre, au milieu de l'abondance ; les biens dont il a un besoin pressant sont à portée de sa main, il peut les multiplier encore, mais il n'a pas le droit de les prendre. Il lui faut du pain, des chaussures, des vêtements, un abri, des remèdes, des services ; mais il n'a pas le droit de produire du pain, de fabriquer des chaussures ou des vêtements, de construire des maisons, de donner des services médicaux, professionnels ou sociaux, car les maîtres de la monnaie, les fabricants de la monnaie tiennent mordicus à la rareté de l'intermédiaire d'échange.

N'allez pas conclure de cette critique que le Crédit Social, qui sera exposé dans ces *Cahiers*, prône l'inflation. Ce mot d'inflation est jeté à la tête du Crédit Social par ceux-là mêmes qui pratiquent alternativement l'inflation et la déflation au grand détriment du pauvre public et pour leur profit personnel. Le Crédit Social n'est ni inflation ni déflation, mais équilibre mathématique et automatique. Ceux qui disent le contraire ou ignorent

ses principes ou sont de mauvaise foi — souvent les deux.

Terminons cet article par une petite histoire (*Des dents de requins*), un conte si vous voulez, mais propre à orienter vers un nouveau jour les idées de ceux à qui l'on a fait croire que la crise qui sévit depuis plus de six ans est un phénomène inévitable.

Des dents de requins

Conte pour enfants et adultes

l'Europe centrale ou des îles Britanniques, s'était peuplé par le simple jeu des naissances. Il était donc heureux que les moissons de dents de requin vinssent augmenter la circulation monétaire.

Or donc cette année-là, pour la sixième année de suite, l'océan s'était montré mesquin. Grande misère partout, chômage généralisé, joie bannie, mariages rares, suicides fréquents.

Et le voyageur de s'étonner de la simplicité de ces gens. « Comment, leur dit-il, avez-vous de moins bonnes terres qu'il y a six ans ? Avez-vous moins d'ouvriers ? J'en vois trois sur dix qui ne font rien, non par paresse, car ils sollicitent de l'ouvrage à tous les coins. Pourquoi cesser vos activités et vous laisser déprimer ?



Notre homme trouva la population — bonnes gens d'ailleurs — de ce beau continent en proie à une grande détresse. Leur civilisation n'en était pas à ses débuts, puisqu'ils connaissaient ce qu'on appelle, je crois, la division du travail. Tous ne produisaient pas toutes les choses nécessaires à leur subsistance. Ils se « spécialisaient », puis échangeaient les fruits de leur travail, non par le simple troc primitif, lent et encombrant, mais par un intermédiaire d'échange, une monnaie. Leur monnaie cependant n'était ni d'or, ni d'argent, ni de papier, encore moins la monnaie scripturale de notre siècle de banquiers. Mais qu'importe la matière de la monnaie dès lors que celle-ci fonctionne. N'est-ce pas un simple signe après tout, une représentation des valeurs ?

Nos gens donc avaient adopté, ou leurs financiers leur avaient imposé, comme monnaie des dents de requin. Pour quelque raison que je ne puis expliquer, les cadavres de ces carnivores de la mer échouaient parfois en assez grand nombre sur un promontoire du continent et les financiers de la nation en avaient la garde.

A la faveur des conditions de vie normalement bonnes, le pays, quoique ignoré des émigrants de

Si du moins nous pouvions exporter nos produits chez les étrangers qui résident au-delà de ces monts que vous voyez au couchant ! Mais chez eux, c'est comme chez nous. Leurs financiers et les nôtres sont d'accord. C'est une crise universelle ! »

Et le voyageur fut tenté de hausser les épaules. Mais son bon coeur le retint : « Pourquoi, leur dit-il, n'adoptez-vous pas une autre monnaie que vous pouvez rendre suffisamment abondante pour répondre aux besoins de vos échanges mutuels ? »

« Impossible, nos financiers et nos économistes nous le défendent bien. Ils ont peur de l'inflation ! »

« Pas question d'inflation, mais d'équilibre, vous pouvez régler la monnaie selon vos besoins. Que font donc vos gouvernements ? »

« Nos gouvernements ne bougent pas sans la permission de nos financiers. »

Vieux conteur, vieux malin, va, ce continent-là n'est pas si loin !

Louis Even



Québec veut légaliser l'euthanasie en la définissant comme «soin de santé» et ainsi contourner le code criminel canadien

Le 15 janvier 2013, la ministre québécoise responsable des services sociaux, Véronique Hivon, présentait

en conférence de presse le rapport du comité d'experts sur «l'aide médicale à mourir», faisant suite de la Commission spéciale «Mourir dans la dignité», qui s'est tenue l'an dernier. En compagnie du président du comité, Maître Jean-Pierre Ménard, la ministre a déclaré que le consensus social était très fort, et que le gouvernement québécois allait déposer un projet de loi sur ce sujet d'ici l'été.

Même si le mot «euthanasie» n'a pas été employé durant la conférence de presse, on a plutôt employé le terme «mourir dans la dignité»; mais c'est effectivement d'euthanasie qu'il s'agit ici. M. Ménard a expliqué qu'il fallait laisser aux patients «le pouvoir de décider du temps et de la manière de mourir», et que même si l'euthanasie est interdite par le code criminel canadien (étant considérée comme un meurtre), Maître Ménard a dit que la province de Québec dispose de tous les outils juridiques pour aller de l'avant, en définissant l'euthanasie comme étant tout simplement un «soin de santé», qui est de juridiction provinciale.

Dans son rapport de 400 pages, Jean-Pierre Ménard constate que, si le gouvernement fédéral intervient en matière de droit criminel pour réprimer certains gestes, comme le suicide assisté, c'est au Procureur général (ministre de la justice) du Québec de porter les charges. «Dans le contexte où le législateur québécois adopte une loi pour encadrer les soins de fin de vie, y inclus une ou des dispositions régissant l'aide médicale à mourir, le Procureur général du Québec pourrait déterminer qu'aucune poursuite ne sera déposée contre quiconque agit en conformité avec les dispositions de la loi adoptée par l'Assemblée nationale.» Autrement dit, les médecins québécois qui «aideraient quelqu'un à mourir» seraient protégés par la loi du Québec et ne seraient pas poursuivis en justice.

En réaction à cette conférence de presse, Alex Schadenberg, directeur général de l'Euthanasia Prevention Coalition, écrit: «L'euthanasie est le fait intentionnel de causer la mort, où que la mort soit causée directement à partir de cet acte. Comment le meurtre peut-il se définir comme une forme de soins de santé? En définissant l'euthanasie comme soins de santé, l'accès à l'euthanasie va inévitablement être étendu à tout le monde, car tout le monde a droit à un accès égal aux soins de santé.»

Les réactions à ce projet de loi ont été vives parmi les groupes prenant la défense de la vie. Le 18 janvier 2013, l'Assemblée des évêques catholiques du Québec réagissait avec ce communiqué:

«Le rapport du comité présidé par Me Jean-Pierre Ménard, suivant en cela la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, s'engage dans une voie dangereuse. Reprenant l'expression «d'aide médicale à mourir» — que la Commission avait choisie pour désigner à la fois le suicide assisté et l'euthanasie —, il la définit comme «un soin» et la considère comme «un droit». En outre, étant donné que l'euthanasie et le suicide assisté sont prohibés par le Code criminel canadien, le rapport incite le Procureur général du Québec à renoncer aux poursuites judiciaires contre les personnes qui seraient éventuellement impliquées dans une «aide médicale à mourir», à condition qu'elles aient agi en conformité avec les dispositions de la loi qu'adopterait l'Assemblée nationale sur le sujet. Il y a tout lieu de s'inquiéter lorsqu'une manière de provoquer intentionnellement la mort est considérée comme un soin et lorsqu'elle est revendiquée comme un droit.»

L'Organisme catholique pour la vie et la famille (fondé par la Conférence des évêques catholiques du Canada) s'objecte avec force à l'idée de «l'aide médicale à mourir» et s'inquiète des impacts juridiques, éthiques et sociaux d'une telle pratique: «Les témoins de l'aide médicale à mourir veulent aussi nous faire croire qu'il existe un consensus social très fort en faveur de l'aide médicale à mourir. Or, il n'en est rien: 60% des personnes et des groupes qui sont intervenues durant les auditions de la Commission s'opposent à l'euthanasie et au suicide assisté.

«Puisque le Gouvernement du Québec entend malgré tout présenter un projet de loi sur "l'aide médicale à mourir" d'ici le mois de juin, quiconque croit encore au premier des droits fondamentaux – le droit à la vie – porte aujourd'hui la responsabilité d'agir. En tant que citoyens et citoyennes d'un pays qui se veut civilisé, toutes les personnes de bonne volonté, ont le droit et le devoir de promouvoir les soins palliatifs et la véritable compassion, et de contrer toute tentative de légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté. Les médias, comme tous les députés siégeant à l'Assemblée nationale du Québec doivent entendre parler des électeurs et électrices opposés au projet de loi qui sera bientôt déposé par le Gouvernement Marois à l'encontre du Code criminel du Canada, qui interdit aussi bien l'euthanasie que le suicide assisté.



«L'OCVF recommande la consultation de trois réseaux activement engagés dans les questions de fin de vie et qui offrent une perspective respectueuse de la dignité inaliénable de toute personne humaine, dont le Collectif des médecins du Refus médical de l'euthanasie (www.refusmedical.blogspot.ca).»

Selon le docteur Catherine Ferrier, porte-parole de ce Collectif (dont plus de 300 médecins ont signé le manifeste), le rapport Ménard «a été rédigé par des avocats soigneusement sélectionnés, qui présentent l'acte des médecins qui tuent leurs patients comme s'ils faisaient partie intégrante des soins appropriés en fin de vie. Ces avocats et les politiciens qui les ont nommés introduisent aussi l'expression "aide médicale à mourir", comme s'il s'agissait d'autre chose que d'un homicide délibéré. Cet acte nous répugne, à nous les médecins, et devrait consterner les Québécois qui sont en faveur de la justice sociale et de communautés prenant soin des personnes les plus vulnérables.»

Voici le texte du manifeste du Collectif de médecins du Refus Médical de l'Euthanasie:

Nous sommes des médecins qui considèrent que toute loi permettant aux médecins de mettre fin à la vie de leurs patients intentionnellement est contraire aux buts de la médecine et à l'intérêt des patients et met en péril des patients, surtout les personnes faibles, démunies ou qui ne peuvent pas éléver la voix pour se défendre.

Nous affirmons que:

1. La personne en fin de vie doit bénéficier de soins médicaux diligents et compétents pour le soulagement de la douleur, des malaises et de la souffrance qu'elle éprouve et dont elle souhaite être libérée. Le médecin a l'obligation de déployer à sa demande tous les moyens que lui offre sa profession pour arriver à cette fin.

2. Les volontés du malade qui refuse ou qui veut interrompre des traitements doivent toujours être respectées.

3. Les moyens évolués et modernes de l'approche palliative et les outils thérapeutiques disponibles permettent à toute personne d'être bien soulagée en fin de vie: ces moyens doivent devenir accessibles sur l'ensemble du territoire.

4. Le médecin qui se voit confronté à une situation où une personne sous ses soins, évoluant vers la fin de sa vie, est mal soulagée en dépit de ses meilleures interventions, doit pouvoir obtenir l'aide d'un collègue ou d'une ressource experte en soins palliatifs en vue

de mettre en œuvre des moyens alternatifs visant à soulager le malade de façon optimale.

5. Dans les situations où le malade demeure aux prises avec une souffrance mal contrôlée par les meilleurs outils de la médecine palliative, la sédatrice est une option utile. Titrée jusqu'à l'atteinte du confort du malade, son but est le maintien de sa qualité de vie, comme pour les autres moyens de la médecine palliative.

6. L'acte de provoquer volontairement et directement la mort d'un patient par injection létale ou tout autre moyen ne peut en aucune circonstance être considéré comme un «soin» et est contraire au Code de déontologie du médecin. Tuer la personne qui souffre, même avec la plus grande compassion, n'est pas un soin. Il n'est jamais nécessaire de provoquer la mort d'un patient pour mettre un terme à ses souffrances. La tradition hippocratique vieille de 2400 ans qui interdit l'euthanasie est un critère de civilisation. Elle a pour objectif la protection des faibles, et le maintien du lien de confiance dans la relation médecin-patient. Elle interpelle le médecin, les autres soignants et les proches à travailler avec science et ingéniosité à réconforter et à soulager les malades en créant un climat de solidarité mutuelle. L'interdit de l'euthanasie a été sagement codifié il y a 2400 ans en dépit du fait que c'était à une époque de moyens limités pour soulager le malade; il est ironique de le voir contesté de nos jours, dans un monde médical pourvu d'autant de moyens.

7. L'introduction de l'euthanasie ou du suicide assisté doit aussi être rejetée à cause de l'expérience des pays qui ont commis l'imprudence de les dé penaliser. Elle engendre souvent des problèmes plus graves que ceux qu'on prétendait vouloir régler. Parmi ceux documentés dans la littérature médicale on retrouve:

- Des taux élevés d'euthanasies sans consentement
- L'impossibilité de faire respecter les balises inscrites et la procédure de déclaration des euthanasies
- Des effets dommageables sur la relation médecin-patient
- Des conflits au sein des équipes soignantes et des familles

8. Les Collèges des médecins doivent continuer d'assumer leur rôle de protection du public et de la vie et appuyer les médecins dans leur quête d'une médecine palliative de qualité et accessible, qui permettra à tout patient d'être bien soulagé durant sa maladie et en fin de vie.

Depuis toujours la piété chrétienne, spécialement pendant le Carême à travers la pratique du chemin de Croix, s'est arrêtée sur chaque moment de la Passion, comprenant que là se trouve le point culminant de la révélation de l'amour et que là aussi se trouve la source de notre salut. (Jean-Paul II, lettre apostolique sur le Rosaire, 22.) Ce désir d'épouser le dessein d'amour redempteur de son Père anime toute la vie de Jésus car sa passion rédemptrice est la raison d'être de son Incarnation: «Père, sauve-moi de cette heure ! Mais c'est pour cela que je suis venu à cette heure» (Jn 12, 27). «La coupe que m'a donnée le Père ne la boirai-je pas ?» (Jn 18, 11). Et encore sur la croix avant que «tout soit accompli» (Jn 19, 30), il dit: «J'ai soif», (Jn 19, 28). (Catéchisme de l'Église catholique, n. 607.)

Chemin de Croix

Les Stations du



6ème Station
Véronique essuie son visage



8ème Station - Jésus console les femmes de Jérusalem



7ème Station
Jésus tombe pour la 2ème fois



10ème Station
Jésus dépouillé de ses vêtements



9ème Station
Jésus tombe pour la 3ème fois



11ème Station
Jésus est cloué sur la Croix



12ème Station
Jésus meurt sur la Croix



13ème Station
Jésus est descendu de la Croix



14ème Station
Jésus est mis au tombeau



5ème Station
Simon de Cyrène aide Jésus



4ème Station
Jésus rencontre sa Mère



3ème Station
Jésus tombe pour la 1ère fois



2ème Station
Jésus est chargé de sa Croix



1ère Station
Jésus est condamné à mort



1ère Station
Jésus est condamné à mort



1ère Station
Jésus est condamné à mort

Ce que dit l'Église sur l'euthanasie

Dans la «Charte des personnels de la santé», publié en 1995 par le Conseil Pontifical pour la pastorale des soins de la santé, on peut lire aux paragraphes 147 et 148:

L'euthanasie est un acte homicide, que personne finalement ne peut légitimer. Par «euthanasie», on entend l'action ou l'omission qui, par sa nature ou dans ses intentions, procure la mort dans le but d'éliminer toute douleur. L'euthanasie se situe donc au niveau des intentions et des méthodes employées.

La pitié, suscitée par la douleur et par la souffrance des malades en phase terminale, des enfants anormaux, des malades mentaux, des vieillards, des personnes atteintes de maux incurables, n'autorise aucune euthanasie directe, active ou passive. Ici, il ne s'agit pas d'aide apportée au malade, mais de meurtre délibéré d'un homme.

Le personnel médical et paramédical – fidèle à son devoir d'«être toujours au service de la vie et de l'assister jusqu'à la fin», ne peut se

prêter à aucune pratique d'euthanasie, même pas sur la requête de l'intéressé, et encore moins de ses proches. En effet, aucun droit n'est accordé, à personne, quant à l'euthanasie, parce que aucun droit n'est donné qui permette de disposer arbitrairement de sa propre vie. Aucun professionnel de la santé ne peut donc se faire le tuteur exécutif d'un droit inexistant.

Tout autre le cas, déjà mentionné, du droit de mourir en toute dignité humaine et chrétienne. C'est un droit réel et légitime, que le professionnel de la santé est appelé à sauvegarder, en soignant le mourant et en acceptant la fin naturelle de la vie. Il existe une différence radicale entre «donner la mort» et «accepter la mort»; le premier est un acte qui supprime la vie, le second est son acceptation jusqu'à la mort.

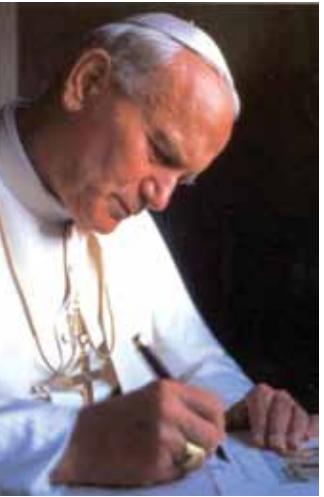
Dans son encyclique *L'Évangile de la vie (Evangilium vitae)* du 25 mars 1995, Jean-Paul II écrit ce qui suit sur le «drame de l'euthanasie», aux paragraphes 64 et 65:



Au terme de l'existence, l'homme se trouve placé en face du mystère de la mort. En raison des progrès de la médecine et dans un contexte culturel souvent fermé à la transcendance, l'expérience de la mort présente actuellement certains aspects nouveaux. En effet, lorsque prévaut la tendance à n'apprécier la vie que dans la mesure où elle apporte du plaisir et du bien-être, la souffrance apparaît comme un échec insupportable dont il faut se libérer à tout prix. La mort, tenue pour «absurde» si elle interrompt soudainement une vie encore ouverte à un avenir riche d'expériences intéressantes à faire, devient au contraire une «libération revendiquée» quand l'existence est considérée comme dépourvue de sens dès lors qu'elle est plongée dans la douleur et inexorablement vouée à des souffrances de plus en plus aiguës.

En outre, en refusant ou en oubliant son rapport fondamental avec Dieu, l'homme pense être pour lui-même critère et norme, et il estime aussi avoir le droit de demander à la société de lui garantir la possibilité et les moyens de décider de sa vie dans une pleine et totale autonomie. C'est en particulier l'homme des pays développés qui se comporte ainsi; il se sent porté à cette attitude par les progrès constants de la médecine et de ses techniques toujours plus avancées...

Dans ce contexte, la tentation de l'euthanasie se fait toujours plus forte, c'est-à-dire la tentation de se rendre maître de la mort en la provoquant par anticipation et en mettant fin ainsi «en douceur» à sa propre vie ou à la vie d'autrui. Cette attitude, qui pourrait paraître logique et humaine, se révèle en réalité absurde et inhumaine, si on la considère dans toute sa profondeur. Nous sommes là devant l'un des symptômes les plus alarmants de la «culture de mort», laquelle progresse surtout



«Rien ni personne ne peut autoriser que l'on donne la mort à un être innocent, fœtus ou embryon, enfant ou adulte, vieillard, malade incurable ou agonisant. Personne ne peut demander ce geste homicide pour soi ou pour un autre confié à sa responsabilité, ni même y consentir, explicitement ou non. Aucune autorité ne peut légitimement l'imposer, ni même l'autoriser. (Jean-Paul II, encyclique *Evangelium Vitae*, n. 57.)

dans les sociétés du bien-être, caractérisées par une mentalité utilitariste qui fait apparaître très lourd et insupportable le nombre croissant des personnes âgées et diminuées. Celles-ci sont très souvent séparées de leur famille et de la société, qui s'organisent presque exclusivement en fonction de critères d'efficacité productive, selon lesquels une incapacité irréversible prive une vie de toute valeur.

Pour porter un jugement moral correct sur l'euthanasie, il faut avant tout la définir clairement. Par euthanasie au sens strict, on doit entendre une action ou une omission qui, de soi et dans l'intention, donne la mort afin de supprimer ainsi toute douleur. «L'euthanasie se situe donc au niveau des intentions et à celui des procédés employés».

Il faut distinguer de l'euthanasie la décision de renoncer à ce qu'on appelle l'«acharnement thérapeutique», c'est-à-dire à certaines interventions médicales qui ne conviennent plus à la situation réelle du malade, parce qu'elles sont désormais disproportionnées par rapport aux résultats que l'on pourrait espérer ou encore parce qu'elles sont trop lourdes pour lui et pour sa famille. Dans ces situations, lorsque la mort s'annonce imminente et inévitable, on peut en conscience «renoncer à des traitements qui ne procureraient qu'un sursis précaire et pénible de la vie, sans interrompre pourtant les soins normaux dus au malade en

pareil cas». Il est certain que l'obligation morale de se soigner et de se faire soigner existe, mais cette obligation doit être confrontée aux situations concrètes; c'est-à-dire qu'il faut déterminer si les moyens thérapeutiques dont on dispose sont objectivement en proportion avec les perspectives d'amélioration. Le renoncement à des moyens extraordinaires ou disproportionnés n'est pas équivalent au suicide ou à l'euthanasie; il traduit plutôt l'acceptation de la condition humaine devant la mort.

Dans la médecine moderne, ce qu'on appelle les «soins palliatifs» prend une particulière importance; ces soins sont destinés à rendre la souffrance plus supportable dans la phase finale de la maladie et à rendre possible en même temps pour le patient un accompagnement humain approprié. Dans ce cadre se situe, entre autres, le problème de la licéité du recours aux divers types d'analgésiques et de sédatifs pour soulager la douleur du malade, lorsque leur usage comporte le risque d'abréger sa vie.

De fait, si l'on peut juger digne d'éloge la personne qui accepte volontairement de souffrir en renonçant à des interventions anti-douleur pour garder toute sa lucidité et, si elle est croyante, pour participer de manière consciente à la Passion du Seigneur, un tel comportement «héroïque» ne peut être considéré comme un devoir pour tous. Pie XII avait déjà déclaré qu'il est licite de supprimer la douleur

au moyen de narcotiques, même avec pour effet d'amoindrir la conscience et d'abréger la vie, «s'il n'existe pas d'autres moyens, et si, dans les circonstances données, cela n'empêche pas l'accomplissement d'autres devoirs religieux et moraux». Dans ce cas, en effet, la mort n'est pas voulue ou recherchée, bien que pour des motifs raisonnables on en court le risque: on veut simplement atténuer la douleur de manière efficace en recourant aux analgésiques dont la médecine permet de disposer. Toutefois, «il ne faut pas, sans raisons graves, priver le mourant de la conscience de soi»: à l'approche de la mort, les hommes doivent être en mesure de pouvoir satisfaire à leurs obligations morales et familiales, et ils doivent surtout pouvoir se préparer en pleine conscience à leur rencontre définitive avec Dieu.

Ces distinctions étant faites, en conformité avec le Magistère de mes Prédécesseurs et en communion avec les Evêques de l'Eglise catholique, je confirme que l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré moralement inacceptable d'une personne humaine. Cette doctrine est fondée sur la loi naturelle et sur la Parole de Dieu écrite; elle est transmise par la Tradition de l'Eglise et enseignée par le Magistère ordinaire et universel.

Gilberte Caya-Roy, soeur de Marcelle Caya décédée le 17 janvier, fête de Notre-Dame de Pontmain

«Si nous accueillons le bonheur comme un don de Dieu, comment ne pas accepter de même le malheur !» (Job 2, 10)

Gilberte Caya, épouse de Bernard Roy, de Cambridge, en Ontario, nous a quittés pour la célestine patrie le 17 janvier 2013, à l'âge de 58 ans, fête de Notre-Dame de Pontmain. Tous deux ont été de grands apôtres de Vers Demain; Gilberte a été plein-temps à notre maison mère de Rougemont pendant plus de 26 ans. Sa soeur Marcelle, qui est encore à plein temps à Rougemont, nous livre le témoignage suivant:

Ayant été conquise par l'œuvre des Pèlerins de saint Michel, nos parents, Justin & Thérèse Caya, ont donné à notre sœur cadette, à son baptême, le 8 février 1955, le nom de Gilberte, en l'honneur de la co-fondatrice de l'œuvre, Mme Gilberte Côté-Mercier. Gilberte dans son enfance fut une enfant douce, joyeuse, serviable. Que de doux souvenirs d'enfance.

En 1970, à l'âge de 15 ans, elle est venue me rejoindre comme Pèlerine de saint Michel, à plein temps, à la Maison Saint-Michel; cela fut pour moi un encouragement formidable, j'en remercie Dieu profondément. Nous avons travaillé ensemble au bureau, pendant les vingt-six années qu'elle a données à plein temps. Elle fut toujours disponible pour tous les travaux qui lui furent confiés. Comme conductrice, elle était toujours la première pour les tournées d'apostolat à travers tout le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick, les États-Unis. En 1979 nous sommes allées ensemble en France et en Belgique. Elle était prête à tous les sacrifices de l'apostolat. Que de bons souvenirs de cette vie de grande donnée.

Après son mariage en 1997, avec Bernard Roy, Gilberte a poursuivi son idéal, en continuant localement son apostolat pour l'œuvre du Journal Vers Demain, aussi longtemps que ses forces le lui ont permis. Dans leur ville de Cambridge, Ontario et les alentours, ils ont fait régulièrement le porte à porte pour la croisade du Rosaire et l'abonnement à Vers Demain et Michael. Pendant quinze ans, Gilberte et Bernard ont eu à cœur de soutenir l'œuvre en prenant leur objectif de mille ou cinq cents abonnements à chaque année. Sa présence au congrès annuel, aux réunions importantes et aux réunions locales nous ont manifesté sa fidélité dans son engagement pour l'œuvre de Louis Even.

Gilberte a laissé un touchant souvenir à tous les



membres de la paroisse francophone, Saints-Martyrs Canadiens, de Cambridge, par sa pratique religieuse assidue, sa grande foi et sa collaboration bénévole. Elle s'y présentait toujours coiffée de son baret blanc.

Gilberte fut pour nous tous, un témoin de patience et de soumission à la volonté de Dieu dans sa maladie: un deuxième cancer, qui fut une lutte de quatre années. Devant les épreuves la nature humaine se questionne, «pourquoi, Mon Dieu, cela m'arrive-t-il? Pourquoi à moi? Gilberte, elle, calmement acceptait et disait: «Pourquoi pas à moi, ô Jésus!».

Je veux remercier particulièrement ses belles-sœurs, qui l'ont accompagnée à ses nombreux rendez-vous à l'hôpital. «Jamais nous n'avons entendu Gilberte se plaindre», nous a confié Jacinthe sa belle-sœur. Je veux également remercier la famille Roy pour le soutien moral constant durant le temps de sa maladie. À sa belle sœur Thérèse qui lui demandait de lui donner une partie de sa patience, Gilberte répondit: «pour le moment, j'en ai besoin».

Le 17 janvier 2013, à l'âge de 58 ans, Gilberte nous a quittés pour la Patrie Célestine, sereine, calme comme elle a toujours vécu. Que de riches souvenirs d'une vie remplie de dévouement!

Je voudrais que chacun de nous, disions cette petite prière à ses intentions :

«J'ai gardé le silence dans mon affliction, parce que c'est Vous, Seigneur, qui l'avez permise. Je m'incline, ô mon Dieu, devant vos décrets divins, je m'y soumets! Si les déchirements de la nature font couler mes larmes, je veux qu'elles montent jusqu'à Vous comme un hommage de soumission, d'abandon et d'amour. Je veux que chacune de mes larmes Vous dise « AMEN », et qu'elles retombent toutes en rosée rafraîchissante sur l'âme chérie de Gilberte, que Vous m'avez enlevée, afin de hâter sa béatitude éternelle. Amen ».

Tu nous manques, Gilberte. Prie pour nous, aide-nous Gilberte à bien vivre ce qui nous reste de route à parcourir. À bientôt,

**Ta sœur Marcelle, ta mère, tes frères, tes sœurs
AVE MARIA**

Mlle Thérèse Tardif, directrice-générale de Vers Demain, a aussi écrit quelques mots pour l'occasion:

A notre vaillante Pèlerine de saint Michel à plein temps, Marcelle Caya, à sa famille, à Bernard Roy, époux de Gilberte et à toute la famille Roy.

Les Directeurs et les Plein-Temps de l'oeuvre des Pèlerins de saint Michel vous prient de recevoir leurs très sincères condoléances et l'expression de leur plus profonde sympathie, à l'occasion du décès de cette chère Gilberte, que nous avons tous aimée. Nous nous unissons aux prières des familles Caya et Roy pour le repos de son âme, mais nous ne doutons pas qu'après une vie de prière et d'apostolat intenses, qui s'est terminée sur un calvaire, elle a été reçue à bras ouverts, par Notre-Dame apparue à Pontmain le 17 janvier 1871.

Nous avons prié ensemble notre fondateur Louis Even, né en Bretagne, d'accomplir un miracle pour la guérison de Gilberte. Il ne l'a pas guérie, il l'a plutôt emmenée au Paradis, sachant qu'elle avait bien gagné sa couronne.

Mais pour notre consolation à nous tous, par la

Vierge des Bretons, Notre-Dame de Pontmain, MÈRE DE L'ESPÉRANCE ET REINE DE LA PAIX, Louis Even, Breton lui-même, nous a fait livrer un bien beau message. En 1871, les Prusses étaient en guerre contre la France. Laval était menacé. Le 17 janvier, la Vierge Marie apparaît à Pontmain, 11 jours plus tard l'armistice est signée et les 38 soldats de Pontmain mobilisés reviennent sains et saufs, Laval n'a pas été touché. Nous avons le sentiment que le message d'espérance que Notre-Dame a apporté à Pontmain, en 1871, elle nous l'a adressé à nous, Pèlerins de saint Michel, le 17 janvier 2013 par la mort de Gilberte Caya ce jour-là. Depuis tant d'années, nous menons une dure bataille contre Mammon qui enchaîne tous les peuples par son système d'argent dette. Par son message à Pontmain, Marie ne nous annonce-t-elle pas que la victoire nous sera accordée en peu de temps?

**«MAIS PRIEZ MES ENFANTS
DIEU VOUS EXAUCERA EN PEU DE TEMPS
MON FILS SE LAISSE TOUCHER»**

Thérèse Tardif

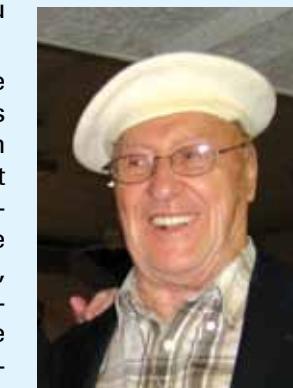
Alfred Boudreault, d'Alma, décédé le 18 janvier

Alfred Boudreault d'Alma, au Lac St-Jean, est décédé le 18 janvier 2013, à l'âge de 87 ans.

Les Pèlerins de saint Michel expriment leurs sincères et chaleureuses condoléances à madame Berthe Boudreault et à sa famille et s'unissent à leurs prières pour le repos de l'âme du cher défunt. La messe a été célébrée pour lui, samedi le 19 janvier à la Maison de l'Immaculée, et aussi le dimanche 27 janvier à l'occasion de l'assemblée du mois des Pèlerins de saint Michel.

M. et Mme Boudreault étaient de fervents Pèlerins de saint Michel depuis leur jeunesse. Leur foyer est la Maison Saint-Michel dans leur paroisse, elle sert de salle pour les assemblées de l'Œuvre. Ils ont toujours accueilli avec joie les Pèlerins de passage dans la région, leur offrant gîte et repas. Monsieur Boudreault était un excellent cuisinier de métier. La table était toujours bien garnie pour recevoir ses amis les «Bérets Blancs». Il est même venu faire la cuisine pour les hommes à plein temps de la Maison de l'Immaculée pour un certain temps.

Monsieur et madame Boudreault ont bien compris le Crédit Social et ils en étaient de bons propagandistes. Ils ont exercé leur apostolat en visitant les familles de porte en porte et en distribuant des circulaires. M. Boudreault a fait quelques tournées dans différentes régions avec les Pèlerins à plein temps. On ne s'ennuyait pas en sa compagnie, ses traits d'hu-



mour faisait bien rire son entourage.

Alfred aimait beaucoup la Sainte Vierge et a répondu au chapelet avec son épouse, jusqu'à la fin. Aussi, notre Maman Célestine lui a fait l'honneur de venir le chercher pendant les fêtes du 80e anniversaire de ses apparitions à Banneux, Belgique, où elle est apparue sous le vocable de la Vierge des Pauvres. Les 18 et 19 janvier, l'anniversaire de la 2^e et 3^e apparitions de la Vierge des Pauvres. Ces jours-là Notre-Dame dit à la petite voyante Mariette Béco «Poussez vos mains dans l'eau. Cette source est réservée pour moi. Bonsoir, aurevoir. Le 19 janvier, Notre-Dame a dit: «Je suis la Vierge des Pauvres. Cette source est réservée pour toutes les nations, pour soulager les malades.» Le Crédit Social est la source limpide pour soulager tous les pauvres de la terre.

Tous les matins, Alfred et Berthe récitaient le chapelet de la Divine Miséricorde. Ce qui leur donnait une grande espérance, connaissant les belles promesses de Jésus à ce sujet. La séparation est douloureuse, mais la douleur se change en joie en pensant que par la Miséricorde divine, Alfred reçoit maintenant le centuple de toutes ses charités. Ce n'est qu'un aurevoir, chère Berthe, le prochain rendez-vous est au pied de Jésus, dans la Célestine Patrie.

**Th. Tardif, A. O'Donnell et A. Murphy
Pour tous les Pèlerins de saint Michel**

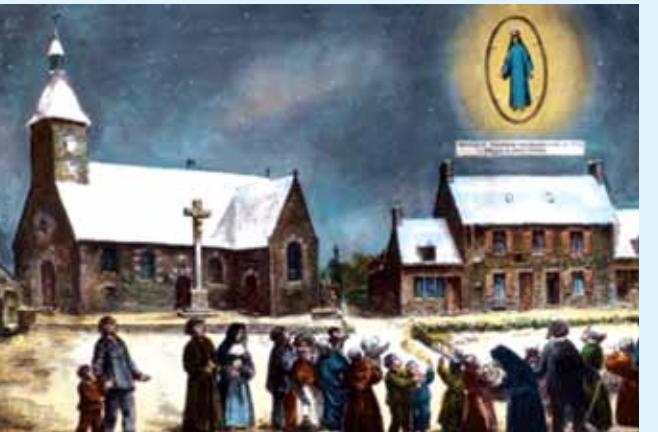
L'apparition de Notre-Dame à Pontmain

L'apparition de Marie le 17 janvier 1871 à Pontmain, petit village du département de la Mayenne, au nord-ouest de la France, se situe dans le contexte de la guerre contre la Prusse. Les armées françaises sont défaites, le Second Empire est tombé et les troupes prussiennes sont entrées sur le territoire français. Le 12 janvier 1871, les Prussiens sont au Mans et progressent vers l'ouest (donc vers la Mayenne). Depuis le 23 septembre de l'année précédente, 38 jeunes de Pontmain sont partis à la guerre et l'on est sans nouvelles d'eux.

Ce soir du 17 janvier, deux enfants, Eugène et Joseph Barbedette, aident leur père dans la grange. Il est environ 5 h ½. Eugène profite d'une pause pour sortir, et au dessus de la maison d'en face, il voit une 'Belle Dame' qui tend les bras comme dans un geste d'accueil et qui lui sourit. Elle est vêtue d'une robe bleue semée d'étoiles d'or. Sur la tête, elle a un voile noir surmonté d'une couronne d'or avec un liseré rouge au milieu. Elle est au milieu d'un triangle formé de trois grosses étoiles. L'enfant sourit à la Belle Dame. Ce sourire sera le seul dialogue car, de toute l'apparition, la Belle Dame ne dira pas un seul mot. Son jeune frère Joseph, venu à la porte, voit lui aussi la 'Belle Dame' tandis que les grandes personnes ne voient rien sinon les trois étoiles.

Une soeur de l'école et trois petites pensionnaires arrivent sur les lieux. A leur arrivée, les deux plus jeunes, Françoise Richer et Jeanne-Marie Lebossé s'écrient: « Oh ! La belle Dame ! Qu'elle est belle ! » et la décrivent à leur tour.

À l'arrivée du curé, l'abbé Michel Guérin, un ovale bleu avec quatre bougies éteintes vient entourer la Belle Dame, une petite croix rouge apparaît sur sa poitrine à l'endroit du cœur. Pendant le chapelet, la Belle Dame grandit lentement au fur et à mesure des Ave Maria. L'ovale grandit aussi et les étoiles se multiplient sur sa robe et autour d'elle. Au début du Magnificat une banderole blanche se déroule en dessous de l'ovale et des lettres d'or viennent s'écrire tour à tour. Le message va se continuer pendant les litanies, l'Inviolata et le Salve Regina. A ce moment-là il est complet.



de l'Espérance dont le nom est si doux Protégez notre France. Priez, priez pour nous.»



l'attitude du début et sourit à nouveau. Deux petites croix blanches apparaissent sur ses épaules.

Au cours de la prière du soir qui va suivre, un voile blanc parti d'en bas monte lentement devant la Sainte Vierge. Puis tout disparaît. «C'est tout fini» disent les enfants. Chacun retourne chez soi le cœur en paix.

Les Prussiens qui devaient prendre Laval ce soir-là n'y sont pas entrés. Le lendemain, ils se sont repliés. L'armistice est signé le 25 janvier. Les 38 jeunes de Pontmain reviennent tous sains et saufs.

Le 2 février 1872, après l'enquête et le procès canonique, Mgr Wicart, évêque de Laval publie un mandement dans lequel il déclare: «Nous jugeons que l'Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, a véritablement apparu le 17 janvier 1871 à Eugène Barbedette, Joseph Barbedette, Françoise Richer et Jeanne-Marie Lebossé dans le hameau de Pontmain.» Une basilique est construite et consacrée le 15 octobre 1900.

souce: www.sanctuaire-pontmain.com

Explosion du Crédit Social en Afrique

MAIS PRIEZ MES ENFANTS DIEU VOUS EXAU CERA EN PEU DE TEMPS. Et sur une deuxième ligne: MON FILS SE LAISSE TOUCHEUR

Il n'y a pas de point final mais cette deuxième ligne est soulignée par un gros trait d'or comme les lettres.

«Chantons notre cantique à Marie» dit alors M. le curé et les paroles s'élèvent joyeuses vers le ciel: «Mère

Au début, la Vierge lève les mains à la hauteur de ses épaules et agite les doigts au rythme du cantique. Puis un rouleau «couleur du temps» passe et efface la banderole et le message.

Après un autre cantique dont le refrain est «Parce Domine» son visage est empreint d'une tristesse indicible. Une croix rouge vif apparaît devant elle, portant le crucifié d'un rouge foncé. Au sommet de la croix, une traverse blanche avec un nom écrit en lettres rouges couleur sang: JESUS-CHRIST; Marie prend la croix à deux mains et la présente aux enfants. Une petite étoile vient allumer les bougies de l'ovale. On prie en silence en pleurant. On chante «Ave Maris Stella». Le crucifix rouge disparaît; Marie reprend

Les activités en Afrique portent d'excellents fruits. M. Marcel Lefebvre est retourné en Afrique pour une période de deux mois et demi, du 8 janvier au 23 mars. Premièrement, il est allé au Gabon depuis le 8 janvier et il y restera jusqu'au 24 janvier; deuxièmement, il devait se rendre au Cameroun du 25 janvier au 11 février; troisièmement, il sera au Congo Brazzaville du 11 au 26 février; quatrièmement, il sera à Bangui, du 28 février au 12 mars; cinquièmement, il ira à Kinshasa, République démocratique du Congo, du 12 au 23 mars.

Grand succès au Gabon

Le 8 janvier, M. Lefebvre a été accueilli à Port-Gentil, au Gabon, par Mgr Mathieu Madega et une forte délégation de personnes. De l'aéroport, un corps policier a escorté M. Marcel Lefebvre et tout le bataillon jusqu'à l'évêché de Port-Gentil. Voici un rapport da la Conférence des Évêques catholiques du Gabon qui a diffusé la nouvelle suivante:

«Près de cinq cents personnes participent du 9 au 16 janvier 2013 au séminaire de formation organisé par la Commission Justice et Paix du diocèse de Port-Gentil, autour du thème: "Justice, paix et crédit social". Prennent part à cette rencontre, aux côtés de Mgr Mathieu Madéga Lébouakéhan, Evêque de Port-Gentil, des personnalités telles que le vice-président de l'Institut Louis Even du Canada (Marcel Lefebvre), et le représentant du Saint-Siège, le cardinal Peter K. A. Turkson, Président du Conseil pontifical Justice et Paix, principaux intervenants de ce séminaire. La messe d'ouverture a été présidée le mardi, 8 janvier 2013, par l'Évêque de Port-Gentil. Une célébration eucharistique précédée de la récitation du chapelet et des vêpres.

«La misère est un problème contre lequel l'humanité doit lutter sans relâche», a dit le cardinal Peter Turkson, ajoutant que «nous sommes appelés à une solidarité toujours plus grande, pour que nul ne soit exclu de la société», au cours de la conférence qu'il a animée après la messe dominicale.

Dans son homélie, Mgr Mathieu Madéga Lébouakéhan s'est appesanti sur les mots clés du thème du séminaire, à savoir «Justice» et «Paix». Selon le prélat, la pauvreté est au cœur des problèmes quo-

tidiens de nombre de familles. Il a exhorté les fidèles à cultiver l'amour en Dieu et envers le prochain, en mettant Dieu au centre de toute chose. «Si Dieu est absent de nos coeurs, de notre manière de nous 'relationner', nous ne sommes rien, et tout ce que nous ferons ira en fumée». Durant la deuxième journée du séminaire, les participants ont évoqué la production des richesses et leur redistribution, en vue de l'éradication de la pauvreté.»

Mgr Mathieu a fait coïncider le dixième anniversaire de la fondation de son évêché avec le séminaire d'information ayant pour but d'enseigner le Crédit Social au peuple africain. Le jour de la grande solennité, 1,500 personnes ont participé. Le Cardinal Peter TURKSON était l'invité d'honneur. Mgr Mathieu a donné un exposé sur la Doctrine Sociale de l'Église. M. Marcel Lefebvre a donné une conférence sur le Crédit Social. M. Gabriel KOUANG, du Togo, M. Olivier et Mme Stéphanie Agnès NDOAN, du Cameroun, qui ont rejoint M. Marcel Lefebvre au Gabon, ont donné eux aussi un message sur le Crédit Social.

Le feu se répand partout en Afrique

M. Gabriel KOUANG fait un grand travail au Togo, son pays. Il donne des conférences dans les universités, les séminaires et les écoles.



Les représentants de la République démocratique du Congo à notre Congrès à Rougemont en 2012

M. Blaise KUSSEKA, un professeur, suppléant de l'Université catholique de Kinshasa, nous a envoyé un compte-rendu de son enseignement du Crédit Social à l'université: «Quelle conférence ! Tous les professeurs étaient impressionnés. Nous envisageons une grande activité au mois de janvier avec tous les professeurs».

M. Pascal AKOTI, président national de la Légion de Marie du Togo, nous écrit: «Pour 2013, nous prévoyons publier systématiquement dans chaque numéro un article sur le Crédit Social dans notre bulletin trimestriel d'information». La Fraternité franciscaine, de Lomé, a invité M. Pascal AKOTI à aller tenir une conférence-débat dans leur communauté. En mai 2013, M. Pascal Akoti et Gabriel KOUANG répondront à cette invitation.

Félicitations à nos amis africains qui veulent sortir leur continent de la misère.

Yvette Poirier

La doctrine sociale de l'Église: lumière du monde pour la justice et la paix dans les sphères sociale et économique

Dans le cadre de la session internationale de formation autour du thème «Justice, Paix et Crédit social» tenue à la cathédrale de Port-Gentil, au Gabon, du 8 au 16 janvier 2013, l'évêque du lieu, Mgr Mathieu Madega Lebouakehan, avait invité notre pèlerin à plein temps Marcel Lefebvre, vice-président de l'Institut Louis Even, ainsi que le cardinal Peter K.A. Turkson, président du Conseil Pontifical Justice et Paix au Vatican. Voici de larges extraits de l'allocution du cardinal lors de la messe célébrée en la cathédrale Saint-Louis de Port-Gentil, le dimanche 13 janvier 2013:

par le Cardinal Peter Turkson

La doctrine sociale de l'Église tient tous ses principes des sources de la foi, et vise à concrétiser le commandement nouveau du Christ, le commandement de l'amour (Jn 13, 34) dans la diversité des situations sociales...

La préoccupation de l'épanouissement social de l'humanité est un thème que l'Église a fait sien il y a longtemps. Une réflexion sur la signification d'une vie humaine authentique dans l'histoire et la culture s'exprimait déjà dans les Écritures et chez les Pères de l'Église. Les prophètes, notamment Amos et Isaïe, ont souvent rappelé l'importance de la justice sociale et du souci des pauvres. En outre, les institutions du Sabbat visaient non seulement à réglementer le culte divin, mais également l'ordre social et le souci des pauvres.

Les mêmes motivations se manifestent dans la célébration du Jubilé. Le Jubilé avait lieu à des intervalles de sept cycles de sept ans, et constituait une année de faveurs; une année de libération, de relâche, de rémission pour les personnes déchues. Selon Dt 15, 4, la célébration permettait de réaliser le précepte: « Il n'y aura pas de pauvres chez toi ». Les bénédictions proclamées dans la célébration du Jubilé sous-tendent l'annonce que Jésus fait de son ministère dans la synagogue de Nazareth (Lc 4, 16s), et deviennent les thèmes mêmes de sa mission. Inspirées par le ministère de Jésus, l'Église primitive et des Églises fondées par Paul se consacrent à la Parole de Dieu, à la communion (ou à la fraternité) et au service des indigents (Ac 2, 44-47 ; 4, 32-35).

Plus tard, à l'époque des premières persécutions, les membres des communautés chrétiennes ont été profondément engagés dans la prestation de services sociaux. Comme nous le montre l'histoire suivante de l'Église primitive, une fois terminées les persécutions contre les chrétiens, l'Église a mis à profit sa liberté nouvelle pour influencer la société:

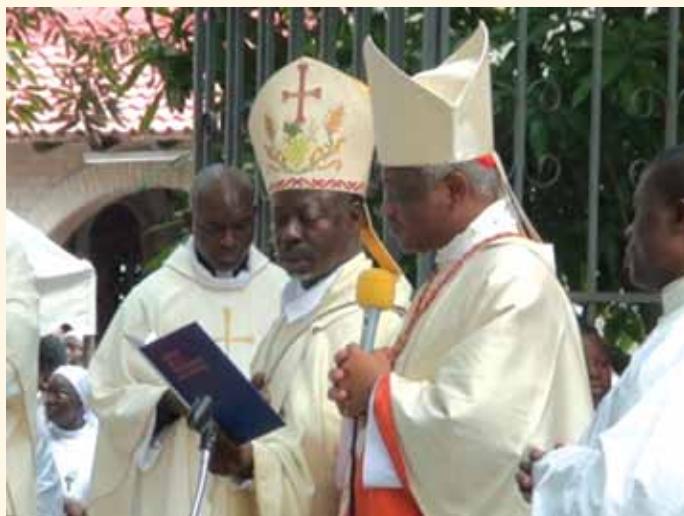


photo: www.gabonneews.com

Mgr Mathieu Madega Lebouakehan et le cardinal Peter Turkson (qui tient le micro)

L'esprit de la charité chrétienne et du sacrifice de soi qui avait tant impressionné le monde païen n'avait certes pas disparu. Les besoins de l'époque sollicitaient de fait de nouveaux engagements au service de la charité chrétienne. Les chroniques historiques rapportent des exemples innombrables d'œuvres pratiques de miséricorde. L'Église constituait un pouvoir social dans la culture en déclin de l'époque. Les évêques devaient se substituer à une administration corrompue et décrète: pour assumer les tâches des responsables de l'assistance publique; pour fournir aux personnes souffrant et démunies de la nourriture, des vêtements et un hébergement; et dans bien des cas pour organiser la défense des villes... L'aide aux pauvres, aux esclaves, aux prisonniers et aux voyageurs est devenue leur préoccupation. Une partie des revenus de l'Église était réservée à l'assistance aux pauvres. Dans les grandes villes telles que Constantinople et Antioche, le travail de l'Église auprès des pauvres était dans une grande mesure très organisé. De ces efforts concertés sont nées bon nombre d'institutions pour le soulagement de tous les besoins humains: des hôpitaux, des logements pour les pauvres, des orphelinats, des hospices pour enfants trouvés, des refuges pour voyageurs, etc., autant d'organismes inconnus avant l'ère chrétienne.

Ces interventions animées par la foi et la charité chrétiennes, c'est-à-dire par la Lumière de l'Évangile, se sont poursuivies à travers les siècles avec différents acteurs et protagonistes, les initiatives venant parfois des

laïcs, parfois des ordres religieux, et parfois des mouvements ecclésiastiques. Pensez aux ordres hospitaliers qui ont débuté par des œuvres de miséricorde dans les hôpitaux, avant de devenir des organismes militaires, pour revenir à notre époque à leur vocation première d'œuvres de miséricorde. Pensez à ces hommes et ces femmes religieux et courageux qui ont fondé des hôpitaux et des écoles partout dans le monde; dans bien des régions, ils ont été les premiers à le faire. Ils ont véritablement accompli la mission de Jésus le guérisseur et de Jésus l'enseignant (donc de Jésus la lumière du monde).

Ces diverses interprétations ont trouvé des expressions officielles dans la doctrine sociale de l'Église, qu'elles ont nourrie, et qui a été formulée à compter de l'encyclique du pape Léon XIII, *Rerum novarum* (1891). Le pape Léon, qui se penche sur la misère des travailleurs à l'époque de la révolution industrielle, aborde de front l'émergence des systèmes économiques dont certains valorisent l'Etat aux dépens de la dignité et des droits de la personne. *Rerum novarum* affirme la dignité des travailleurs et le droit à la propriété privée, à un travail décent et à la formation de syndicats pour la protection des intérêts des travailleurs. L'encyclique traduit les préoccupations de l'Église, non seulement à propos des évolutions de la société, mais aussi, spécialement, de la misère et des grandes difficultés qui affligent les peuples. Cette prise de parole a fait de l'Église une voix ayant autorité en matière de justice sociale.

Quarante ans plus tard, dans son encyclique sociale *Quadragesimo anno* (1931), le pape Pie XI a développé les principes et l'enseignement formulés par Léon XIII. Devant la situation économique des années 1930, et notamment les retombées de la Grande Crise de 1929, le Saint Père a souligné les principes de solidarité et de collaboration pour surmonter les contradictions sociales du temps. Le pape abordait également la question des relations de l'Etat avec ses citoyens et formule le principe de subsidiarité. Selon ce principe, une autorité supérieure ne devrait jamais assumer ce que les instances du niveau local peuvent faire. La «subsidiarité» allait devenir un élément permanent de la doctrine sociale de l'Église.

Le pape Jean XXIII, dans *Pacem in terris* (1963), souligne l'importance de la paix dans le contexte d'une Guerre froide qui menace le monde. C'était là la première encyclique adressée, non pas seulement aux catholiques, mais «à tous les hommes de bonne volonté». Elle appelait à une mobilisation générale en vue d'une tâche immense: «celle de rétablir les rapports de la vie en société sur les bases de la vérité, de la justice, de la charité et de la liberté». L'encyclique aborde la question de l'autorité publique de la communauté mondiale, appelée à affronter et résoudre les problèmes de nature économique, sociale, politique ou culturelle que présente la réalisation du bien commun universel.

Gaudium et spes (1965), la Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps, du Concile Vati-

can II, représente le visage de l'Église «en étroite solidarité avec l'ensemble de la famille humaine». L'Église a une longue expérience des affaires humaines mais ne désire aucunement se mêler des activités politiques de quelque nation que ce soit. En fait, elle ne vise qu'un but: accomplir l'œuvre du Christ sous la conduite de l'Esprit Saint. Le Christ est venu en ce monde pour rendre témoignage à la vérité; pour sauver et non pour juger, pour servir, et non pour être servi (voir *Gaudium et spes*, 3).

Un autre document du Concile, la déclaration *Dignitatis humanae* (1965), reconnaît la liberté religieuse comme un droit fondé sur la dignité de l'homme.

Dans son encyclique *Populorum progressio* (1967), qui développait les thèmes de *Gaudium et spes*, le pape Paul VI notait que «le développement est le nouveau nom de la paix» et parlait de l'importance d'un développement social et économique durable pour tous les peuples par la reconnaissance du bien supérieur qu'est l'accueil de notre relation avec Dieu lui-même.

Dans sa lettre apostolique *Octogesima adveniens* (1971), le pape Paul VI proposait une mise à jour des enseignements sociaux du pape Léon XIII et réfléchissait sur la société post-industrielle avec tous ses problèmes complexes, en soulignant l'insuffisance des idéologies pour répondre aux défis que posent l'urbanisation, la situation des jeunes, la condition féminine, le chômage, la discrimination, l'émigration, la croissance de la population, l'influence des moyens de communication sociale et le problème écologique.

Le pape Jean-Paul II a rédigé trois encycliques sociales. *Laborem exercens* (1981) portait sur les questions du travail, du droit au travail, du bien fondamental de l'homme et de l'objectif véritable des activités économiques. *Sollicitudo rei socialis* (1987) traitait des efforts de développement ratés, notamment dans le Tiers-Monde. Enfin, pour célébrer le centième anniversaire de *Rerum novarum*, *Centesimus annus* (1991) soulignait l'importance de comprendre la relation de l'humanité avec Dieu et les rapports entre les hommes, y compris la solidarité.

Bien sûr, ce n'est pas là une liste exhaustive des enseignements des papes en matière sociale. Il faudrait y ajouter la lettre encyclique du pape Benoît XV sur la réconciliation et «la paix, ce magnifique don de Dieu» (1920). Nous devrions lire également *Casti connubi* (1930) de Pie XI, une encyclique sur le mariage et ses importantes dimensions sociales. Ce pape a prononcé de nombreuses allocutions et livré d'autres messages faisant la promotion des droits civils et de la paix sociale, traitant de questions telles que les réfugiés, l'éducation, la protection de la famille et les soins de santé de même que l'unité entre les nations. L'enseignement social catholique comprend deux encycliques portant sur la vie, *Humanae vitae* (1967) de Paul VI et *Evangelium vitae* (1995) de Jean-Paul II. Les quarante-trois messages livrés pour la Journée mondiale de la paix ►

► — dont le premier a été rédigé par Paul VI en 1968 — celui de cette année s'intitule «Heureux les artisans de paix» — constituent des apports annuels au corpus de doctrine sociale catholique. Enfin, il faut reconnaître les nombreux enseignements livrés lors des audiences papales et des visites apostoliques, ainsi que dans les activités courantes (notamment dans les études et les séminaires) des groupes et des institutions dans l'Eglise.

L'encyclique de Benoît XVI, *Caritas in veritate*, marque le 40eme anniversaire de *Populorum progressio* (1967) de Paul VI et le 20eme anniversaire de *Sollicitudo rei socialis* (1987) de Jean-Paul II. *Caritas in veritate* a été rédigée pour commémorer ces deux encycliques en raison de leurs réflexions sur le développement et pour approfondir la compréhension du développement humain dans la situation nouvelle, inédite, d'un monde globalisé. Les questions sociales qui entouraient le développement du temps des papes Paul VI et Jean-Paul II sont devenues des questions «globales». Mais la feuille de route qu'il propose pour nous guider dans le monde déroutant d'aujourd'hui est on ne peut plus fondamentale. Nous sommes les créatures de Dieu; avant d'être des patrons et des employés, des gens qui réussissent ou des gens qui peinent, nous bénéficions du don gratuit de la vie, notre existence. Chacun d'entre nous est une personne en soi, mais en même temps nous sommes reliés radicalement les uns aux autres. Reconnaissants pour les dons de Dieu, nous devons en retour, gracieusement et gratuitement, donner ce que nous avons de meilleur: donner de nos biens, de notre temps, donner notre esprit, notre cœur.

Il faut noter qu'au fil du temps l'ordre social (*res socialis*) auquel se réfère l'enseignement social de l'Eglise a évolué constamment: de la misère des travailleurs au cours de la révolution industrielle et l'émergence du marxisme (Léon XIII), la crise économique de 1929 et la récession qui a suivi (Pie XI), la décolonisation et l'avènement du «tiers-mondisme» (Jean XXIII et Paul VI), la chute du Mur de Berlin et les transformations politiques en Europe de l'Est (Jean-Paul II), à la mondialisation, au sous-développement et à la crise financière, économique, écologique, morale et anthropologique (Benoît XVI).

Dans toutes ces encycliques, tous ces messages, les éclairages des Ecritures, de la théologie, de la philosophie, de l'économie, de l'écologie et de la politique ont été exploités de manière cohérente pour la

formulation d'un enseignement social qui met l'homme et son développement intégral au centre de tous les systèmes de pensée et d'activité mondiaux. Dans les situations en évolution constante du monde, les encycliques sociales réaffirment les principes de base de la doctrine sociale de l'Eglise là où la foi chrétienne et l'amour du Christ rencontrent l'ordre social. L'Eglise, discernant constamment les choix que doit faire le peuple de Dieu en s'inspirant de son patrimoine de principes et de valeurs, propose des possibilités d'un plus grand épanouissement. Donc, «la doctrine sociale de l'Eglise éclaire d'une lumière qui ne change pas les problèmes toujours nouveaux qui surgissent».

A l'intérieur de ce patrimoine, *Caritas in Véritate* aborde maintenant les conditions du développement intégral de l'homme, dans toutes ses dimensions et ses formes, dans les situations problématiques de notre monde contemporain globalisé. Le pape Benoît XVI se

réfère constamment à Vatican II, notamment à *Gaudium et spes*, à *Populorum progressio* et à *Sollicitudo rei socialis*, et aux principes fondamentaux de la dignité humaine, du bien commun, de la destination universelle des biens de la terre, de la fraternité dans la famille humaine, de la solidarité et de la subsidiarité...

Permettez-moi de conclure par un souhait sincère: que la grâce de Dieu, l'inspiration de l'Esprit et l'exemple de Jésus et de ses fidèles serviteurs au cours des siècles, vous rendent capables de trouver vos propres façons d'adopter et d'appliquer les principes de l'enseignement social catholique. Je vous rappelle en terminant trois idées centrales qui sous-tendent l'ensemble de *Caritas in Veritate*, pour vous aider à participer à cette mission sainte.

L'homme est toujours au centre: le bien-être des humains et le développement total dans toutes les activités.

Nous sommes appelés au don et à la transcendance — guidés par une logique du don et de la gratuité —, nous sommes appelés à évangéliser notre monde d'inégalités et de pauvreté.

L'activité humaine, qui construit la cité terrestre, est une anticipation de la cité de Dieu universelle lorsque cette activité, inspirée par l'amour et la justice, vise le bien-être de l'homme, dans son intégrité, et de toutes les personnes, et non pas de quelques-unes.

Que Dieu vous bénisse et bénisse toutes vos activités.

Cardinal Peter K.A. Turkson



En mai 2010, cinq Pèlerins à plein temps de Vers Demain étaient allés à Rome au Conseil Pontifical Justice et Paix pour rencontrer le cardinal Peter Turkson. De gauche à droite: Lucie Parenteau, Marcelle Caya, Thérèse Tardif, le cardinal Turkson, Marcel Lefebvre, Alain Pilote.

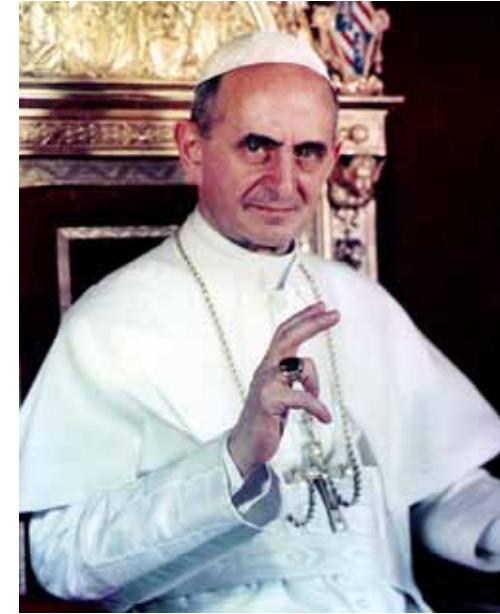
La Profession de foi de Paul VI

L'Année de la foi, lancée par le Pape Benoît XVI, qui a débuté le 11 octobre 2012 se terminera le 24 novembre 2013 en la solennité de Jésus-Christ, Roi de l'univers. En 1967, le Pape Paul VI avait lui aussi promulgué une Année de la foi, à l'occasion du dix-neuvième centenaire du martyre des apôtres Pierre et Paul à Rome. Le 30 juin 1968, pour la clôture de cette année spéciale, Paul VI fit la lecture d'une profession de foi écrite par lui, «le Credo du peuple de Dieu».

Ce texte, reprenant chacun des articles du Credo de Nicée, apportait aussi plusieurs précisions sur des points de la foi remis en question par certains théologiens de l'époque, en cette année de révolution (mai 1968) où tout était remis en question, et où, comme le disaient les révolutionnaires, il était désormais «interdit d'interdire». Quiconque désire rester catholique se doit d'adhérer à chacun des articles du Credo. La relecture et la méditation de ces articles de foi écrits par Paul VI nous raffermiront dans notre foi catholique:

Frères vénérés et chers fils, nous allons faire une profession de foi, prononcer un Credo qui, sans être une définition dogmatique proprement dite, reprend en substance, avec quelques développements réclamés par les conditions spirituelles de notre temps, le Credo de Nicée, le Credo de l'immortelle tradition de la sainte Eglise de Dieu.

En le faisant, nous sommes conscient de l'inquiétude qui agite certains milieux modernes par rapport à la foi. Ils n'échappent pas à l'influence d'un monde en profonde mutation, dans lequel tant de certitudes sont mises en contestation ou en discussion. Nous voyons même des catholiques se laisser prendre par une sorte de passion du changement et de la nouveauté. L'Eglise, certes, a toujours le devoir de poursuivre son effort pour approfondir et présenter d'une manière toujours mieux adaptée aux générations qui se suivent les insoudables mystères de Dieu, riches pour tous de fruits de salut. Mais il faut en même temps prendre le plus grand soin, tout en accomplissant le devoir indispensable de recherche, de ne pas porter atteinte aux enseignements de la doctrine chrétienne. Car ce serait alors engendrer, comme on le voit malheureusement aujourd'hui, le trouble et la perplexité en beaucoup d'âmes fidèles...



Le 20 décembre 2012, le Vatican reconnaissait les vertus héroïques de Paul VI (Giovanni Battista Montini, pape de 1963 à 1978), faisant de lui un vénérable. Un miracle attribué à son intercession est déjà à l'étude, ce qui fait qu'il n'est pas impossible que Paul VI soit proclamé bienheureux en 2013.

En ce jour choisi pour clore l'Année de la foi, en cette fête des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous avons voulu offrir au Dieu vivant l'hommage d'une profession de foi. Et comme jadis à Césarée de Philippe l'apôtre Pierre a pris la parole au nom des Douze pour confesser véritablement, au-delà des opinions humaines, le Christ Fils du Dieu vivant, ainsi aujourd'hui son humble successeur, pasteur de l'Eglise universelle, élève sa voix pour rendre, au nom de tout le peuple de Dieu, un ferme témoignage à la vérité divine confiée à l'Eglise pour qu'elle l'annonce à toutes les nations.

Nous avons voulu que notre profession de foi fût assez complète et explicite pour répondre d'une manière appropriée au besoin de lumière ressenti par tant d'âmes fidèles et par tous ceux dans le monde, qui, à quelque famille spirituelle qu'ils appartiennent, sont en quête de la vérité.

PROFESSION DE FOI

À la gloire du Dieu très saint et de notre Seigneur Jésus Christ, confiant en l'aide de la très sainte Vierge Marie et des bienheureux apôtres Pierre et Paul, pour l'utilité et l'édification de l'Eglise, au nom de tous les pasteurs, et de tous les fidèles, nous prononçons maintenant cette profession de foi, dans la pleine communion spirituelle avec vous tous, chers frères et fils.

Nous croyons en un seul Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, Créateur des choses visibles comme ce monde où s'écoule notre vie passagère, des choses invisibles comme les purs esprits qu'on nomme aussi les anges, et Créateur en chaque homme de son âme spirituelle et immortelle.

Nous croyons que ce Dieu unique est absolument un dans son essence infiniment sainte comme dans toutes ses perfections, dans sa toute-puissance, dans sa science infinie, dans sa providence, dans sa volonté et dans son amour. Il est Celui qui est, comme il l'a révélé lui-même à Moïse; et il est Amour, comme l'apôtre Jean nous l'enseigne: en sorte que ces deux noms, Être et Amour, expriment ineffablement la même divine réalité de Celui qui a voulu se faire connaître à nous, et qui, «habitant une lumière inaccessible», est en lui-même au-dessus de tout nom, de toutes choses et de toute intelligence créée. Dieu seul peut nous en donner la connaissance juste et plénière en se révélant comme ►

Père, Fils et Esprit Saint, dont nous sommes par grâce appelés à partager, ici-bas dans l'obscurité de la foi et au-delà de la mort dans la lumière éternelle, l'éternelle vie.

Les liens mutuels constituant éternellement les trois personnes, qui sont chacune le seul et même Être divin, sont la bienheureuse vie intime du Dieu trois fois saint, infiniment au-delà de ce que nous pouvons concevoir à la mesure humaine.



Je crois en Dieu, le Père tout-puissant Créateur du ciel et de la terre et en Jésus-Christ, son fils unique

Nous rendons grâce cependant à la bonté divine du fait que de très nombreux croyants puissent attester avec Nous devant les hommes l'unité de Dieu, bien qu'ils ne connaissent pas le mystère de la Très Sainte Trinité.

Nous croyons donc au Père qui engendre éternellement le Fils, au Fils, Verbe de Dieu, qui est éternellement engendré, au Saint-Esprit, personne incréée qui procède du Père et du Fils comme leur éternel amour. Ainsi en les trois personnes divines, coaequales, surabondent et se consomment, dans la surexcellence et la gloire propres à l'être incréé, la vie et la béatitude de Dieu parfaitement un, et toujours «doit être vénérée l'unité dans la trinité et la trinité dans l'unité».

Jésus-Christ

Nous croyons en Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est le Fils de Dieu. Il est le Verbe éternel, né du Père avant tous les siècles et consubstantiel au Père, homoousios to Patri, et par lui tout a été fait. Il s'est incarné par l'œuvre du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge Marie et s'est fait homme: égal donc au Père selon la divinité, et inférieur au Père selon l'humanité et un lui-même, non

par quelque impossible confusion des natures mais par l'unité de la personne.

Il a habité parmi nous, plein de grâce et de vérité. Il a annoncé et instauré le Royaume de Dieu et nous a fait en lui connaître le Père. Il nous a donné son commandement nouveau de nous aimer les uns les autres comme il nous a aimés. Il nous a enseigné la voie des beatitudes de l'Évangile: pauvreté en esprit, douceur, douleur supportée dans la patience, soif de la justice, miséricorde, pureté du cœur, volonté de paix, persécution endurée pour la justice. Il a souffert sous Ponce Pilate, Agneau de Dieu portant sur lui les péchés du monde, et il est mort pour nous sur la croix, nous sauvant par son sang rédempteur. Il a été enseveli et, de son propre pouvoir, il est ressuscité le troisième jour, nous élevant par sa résurrection à ce partage de la vie divine qu'est la vie de la grâce. Il est monté au ciel et il viendra de nouveau, en gloire cette fois, pour juger les vivants et les morts, chacun selon ses mérites; ceux qui ont répondu à l'amour et à la miséricorde de Dieu allant à la vie éternelle, ceux qui les ont refusés jusqu'au bout allant au feu qui ne s'éteint pas.

Et son règne n'aura pas de fin.

L'Esprit-Saint

Nous croyons en l'Esprit-Saint, qui est Seigneur et qui donne la vie, qui est adoré et glorifié avec le Père et le Fils. Il nous a parlé par les Prophètes, il nous a été envoyé par le Christ après sa Résurrection et son Ascension auprès du Père; il illumine, vivifie, protège et conduit l'Église; il en purifie les membres s'ils ne se dérobent pas à Sa grâce. Son action qui pénètre au plus intime de l'âme, rend l'homme capable de répondre à l'appel de Jésus: «Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait».



Qui a été conçu du Saint-Esprit est né de la Vierge Marie

La Vierge Marie

Nous croyons que Marie est la Mère demeurée toujours vierge du Verbe incarné, notre Dieu et Sauveur Jésus-Christ, et qu'en raison de cette élection singulière elle a été, en considération des mérites de son Fils, rachetée d'une manière plus éminente, préservée de toute souillure du péché originel et comblée du don de la grâce plus que toutes les autres créatures.

Associée par un lien étroit et indissoluble aux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, la Très Sainte Vierge, l'Immaculée, a été, au terme de sa vie terrestre, élevée en corps et en âme à la gloire célestes et configurée à son Fils ressuscité en anticipation du sort futur de tous les justes; et Nous croyons que la Très Sainte Mère de Dieu, nouvelle Ève, mère de l'Église, continue au ciel son rôle maternel à l'égard des membres du Christ, en coopérant à la naissance et au développement de la vie divine dans les âmes des rachetés.

Le péché originel

Nous croyons qu'en Adam tous ont péché, ce qui signifie que la faute originelle commise par lui a fait tomber la nature humaine, commune à tous les hommes, dans un état où elle porte les conséquences de cette faute et qui n'est pas celui où elle se trouvait d'abord dans nos premiers parents, constitués dans la sainteté et la justice, et où l'homme ne connaissait ni le mal ni la mort. C'est la nature humaine ainsi tombée, dépouillée de la grâce qui la revêtait, blessée dans ses propres forces naturelles et soumise à l'empire de la mort, qui est transmise à tous les hommes et c'est en ce sens que chaque homme naît dans le péché. Nous professons donc, avec le Concile de Trente, que le péché originel est transmis avec la nature humaine, «non par imitation, mais par propagation», et qu'il est ainsi «propre à chacun».

Nous croyons que Notre-Seigneur Jésus-Christ, par le sacrifice de la croix, nous a rachetés du péché originel et de tous les péchés personnels commis par chacun de nous, en sorte que, selon la parole de l'Apôtre, «là où le péché avait abondé, la grâce a surabondé».

Nous croyons à un seul baptême institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour la remission des péchés. Le baptême doit être administré même aux petits enfants qui n'ont pu encore se rendre coupables d'aucun péché personnel, afin que, nés privés de la

grâce surnaturelle, ils renaissent «de l'eau et de l'Esprit-Saint» à la vie divine dans le Christ Jésus.

L'Église

Nous croyons à l'Église une, sainte, catholique et apostolique, édifiée par Jésus-Christ sur cette pierre qui est Pierre. Elle est le corps mystique du Christ, à la fois société visible constituée par des organes hiérarchiques et communauté spirituelle; elle est l'Église terrestre, le peuple de Dieu pérégrinant ici-bas et l'Église comblée des biens célestes; elle est le germe et les prémisses du Royaume de Dieu, par lequel se continuent, au long de l'histoire humaine, l'œuvre et les douleurs de la Rédemption et qui aspire à son accomplissement parfait au-delà du temps dans la gloire. Au cours du temps, le Seigneur Jésus forme son Église par les sacrements qui émanent de sa plénitude. C'est par eux qu'elle rend ses membres participants au mystère de la mort et de la résurrection du Christ, dans la grâce du Saint-Esprit qui lui donne vie et action.

Elle est donc sainte tout en comprenant en son sein des pécheurs, parce qu'elle n'a elle-même d'autre vie que celle de la grâce: c'est en vivant de sa vie que ses membres se sanctifient; c'est en se soustrayant à sa vie qu'ils tombent dans les péchés et les désordres qui empêchent le rayonnement de sa sainteté. C'est pourquoi elle souffre et fait pénitence pour ses fautes, dont elle a le pouvoir de guérir ses enfants par le sang du Christ et le don de l'Esprit-Saint.



Je crois au Saint-Esprit, la sainte Église catholique, la communion des saints

et dont elle vénère les patriarches et les prophètes; fondée sur les apôtres et transmettant de siècle en siècle leur parole toujours vivante et leurs pouvoirs de pasteurs dans le successeur de Pierre et les évêques en communion avec lui; perpétuellement assistée par le Saint-Esprit, elle a pour mission de garder, d'enseigner, d'expliquer et de répandre la vérité que Dieu a révélée d'une manière encore voilée par les prophètes et pleinement par le Seigneur Jésus.

Nous croyons tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu, écrite ou transmise, et que l'Église propose à croire comme divinement révélé, soit par un jugement solennel, soit par le magistère ordinaire et universel. Nous croyons à l'inaffidabilité dont jouit

le successeur de Pierre quand il enseigne ex cathedra comme pasteur et docteur de tous les fidèles, et dont est assuré aussi le Collège des évêques lorsqu'il exerce avec lui le magistère suprême.

L'unité de l'Église

Nous croyons que l'Église, fondée par Jésus-Christ et pour laquelle il a prié, est indéfectiblement une dans la foi, le culte et le lien de la communion hiérarchique. Au sein de cette Église, la riche variété des rites liturgiques et la légitime diversité des patrimoines théologiques et spirituels et des disciplines particulières, loin de nuire à son unité, la manifestent davantage.

Reconnaissant aussi l'existence, en dehors de l'organisme de l'Église du Christ, de nombreux éléments de vérité et de sanctification qui lui appartiennent en propre et tendent à l'unité catholique, et croyant à l'action du Saint-Esprit qui suscite au cœur des disciples du Christ l'amour de cette unité, Nous avons l'espérance que les chrétiens qui ne sont pas encore dans la pleine communion avec l'unique Église se réuniront un jour en un seul troupeau avec un seul pasteur.

Nous croyons que l'Église est nécessaire au salut, car le Christ qui est seul médiateur et voie de salut se rend présent pour nous dans son Corps qui est l'Église. Mais le dessein divin du salut embrasse tous les hommes; et ceux qui, sans faute de leur part, ignorent l'Évangile du Christ et son Église mais cherchent Dieu sincèrement et, sous l'influence de Sa grâce, s'efforcent d'accomplir sa volonté reconnue par les injonctions de leur conscience, ceux-là aussi, en un nombre que Dieu seul connaît, peuvent obtenir le salut.

La sainte Messe

Nous croyons que la Messe célébrée par le prêtre représentant la personne du Christ en vertu du pouvoir reçu par le sacrement de l'ordre, et offerte par lui au nom du Christ et des membres de son Corps mystique, est le sacrifice du calvaire rendu sacramentellement présent sur nos autels. Nous croyons que, comme le pain et le vin consacrés par le Seigneur à la Sainte Cène ont été changés en son Corps et son Sang qui allaient être offerts pour nous sur la croix, de même le pain et le vin consacrés par le prêtre sont changés au corps et au sang du Christ glorieux siégeant au ciel, et Nous croyons que la mystérieuse présence du Seigneur, sous

ce qui continue d'apparaître à nos sens de la même façon qu'auparavant, est une présence vraie, réelle et substantielle.

Le Christ ne peut être ainsi présent en ce sacrement autrement que par le changement en son corps de la réalité elle-même du pain et par le changement en son sang de la réalité elle-même du vin, seules demeurant inchangées les propriétés du pain et du vin que nos sens perçoivent. Ce changement mystérieux, l'Église l'appelle d'une manière très appropriée transsubstantiation. Toute explication théologique, cherchant quelque intelligence de ce mystère, doit pour être en accord avec la foi catholique, maintenir que, dans la réalité elle-même, indépendante de notre esprit, le pain et le vin ont cessé d'exister après la consécration, en sorte que c'est le corps et le sang adorables du Seigneur Jésus qui dès lors sont réellement devant nous sous les espèces sacramentelles du pain et du vin, exactement comme le Seigneur l'a voulu, pour se donner à nous en nourriture et pour nous associer à l'unité de son Corps mystique.

L'unique et indivisible existence du Seigneur glorieux au ciel n'est pas multipliée, elle est rendue présente par le sacrement dans les multiples lieux de la terre où la messe est célébrée. Et elle demeure présente, après le sacrifice, dans le Saint Sacrement, qui est, au tabernacle, le cœur vivant de chacune de nos églises. Et c'est pour nous un devoir très doux d'honorer et d'adorer dans la sainte hostie, que nos yeux voient, le Verbe incarné qu'ils ne peuvent pas voir et qui, sans quitter le ciel, s'est rendu présent devant nous.

Nous confessons que le royaume de Dieu commencé ici-bas en l'Église du Christ n'est pas de ce monde, dont



La rémission des péchés, la résurrection de la chair, la Vie Éternelle. Amen

la figure passe, et que sa croissance propre ne peut se confondre avec le progrès de la civilisation, de la science ou de la technique humaines, mais qu'elle consiste à connaître toujours plus profondément les insondables richesses du Christ, à espérer toujours plus fortement les biens éternels, à répondre toujours plus ardemment à l'amour de Dieu, à dispenser toujours plus largement la grâce et la sainteté parmi les hommes. Mais c'est ce même amour qui porte l'Église à se soucier constamment du vrai bien temporel des hommes. Ne cessant de rappeler à ses enfants qu'ils n'ont pas ici-bas de demeure permanente, elle les presse aussi de contribuer, chacun selon sa vocation et ses moyens, au bien de leur

cité terrestre, de promouvoir la justice, la paix et la fraternité entre les hommes, de prodiguer leur aide à leurs frères, surtout aux plus pauvres et aux plus malheureux. L'intense sollicitude de l'Église, épouse du Christ, pour les nécessités des hommes, leurs joies et leurs espoirs, leurs peines et leurs efforts, n'est donc rien d'autre que son grand désir de leur être présente pour les illuminer de la lumière du Christ et les rassembler tous en lui, leur unique Sauveur. Elle ne peut jamais signifier que l'Église se conforme elle-même aux choses de ce monde, ni que diminue l'ardeur de l'attente de son Seigneur et du royaume éternel.

Nous croyons à la vie éternelle. Nous croyons que les âmes de tous ceux qui meurent dans la grâce du Christ, soit qu'elles aient encore à être purifiées au purgatoire, soit que dès l'instant où elles quittent leur corps, Jésus les prenne au paradis comme il a fait pour le bon larron, sont le peuple de Dieu dans l'au-delà de la mort, laquelle sera définitivement vaincue le jour de la résurrection où ces âmes seront réunies à leur corps.

Nous croyons que la multitude des âmes qui sont rassemblées autour de Jésus et de Marie au paradis forme l'Église du ciel, où dans l'éternelle bénédiction elles voient Dieu tel qu'il est et où elles sont aussi, à des degrés divers, associées avec les saints anges au gouvernement divin exercé par le Christ en gloire, en intercédant pour nous et en aidant notre faiblesse par leur sollicitude fraternelle.

Nous croyons à la communion de tous les fidèles du Christ, de ceux qui sont pèlerins sur la terre, des défunts qui achèvent leur purification, des bienheureux du ciel, tous ensemble formant une seule Église, et Nous croyons que dans cette communion l'amour miséricordieux de Dieu et de ses saints est toujours à l'écoute de nos prières, comme Jésus nous l'a dit: Demandez et vous recevrez. Aussi est-ce avec foi et dans l'espérance que Nous attendons la résurrection des morts et la vie du monde à venir.

Béni soit le Dieu trois fois saint. Amen.

Paul VI

Assemblées régionales

St-Georges de Beauce

Le 2e dimanche de chaque mois
Église Notre-Dame de l'Assomption
13h30: heure d'adoration, 14h30: assemblée
Salle d'Accueil attenante à l'église
Tél.: 418 228-7305

Chicoutimi

Le 1er dimanche de chaque mois
13h30, pour l'endroit, téléphonez
chez M. Mme Léonard Murphy
Tél.: 418 698-7051. Tous invités

Gens de Montréal et de Laval

Nouvelle adresse pour la réunion du 2e dimanche de chaque mois

Église St-Vincent Ferrier près du métro Jarry

Entrée sur la rue Henri-Julien au numéro 8145

10 mars. 14 avril. 12 mai

1.30 hre p.m.: heure d'adoration

2.30 heures p.m.: Réunion

Pour informations: 514-856-5714

Changement d'adresse

Veuillez nous faire parvenir votre nouvelle adresse lorsque vous déménagez. Les bureaux de poste ne nous donnent pas les nouvelles adresses. Nous devons acquitter des frais d'un dollar pour chaque adresse qui nous est retournée. Envoyez donc votre nouvelle adresse au bureau de Vers Demain.

Assemblées mensuelles

Maison de l'Immaculée, Rougemont Chaque mois aux dates suivantes:

24 mars. 28 avril. 26 mai

10 heures a.m.: Ouverture. Chapelet

**Rapports des apôtres revenant de mission
Midi: dîner dans le réfectoire de la Maison de l'Immaculée, chacun apporte ses provisions.**

1.30 à 4.30 heures p.m. Conférences

3.30 hres p.m. Confessions

**5.00 hres p.m. Sainte Messe à la chapelle de la Maison de l'Immaculée.
6.15 hres p.m. souper avec ses provisions**

Aux réunions de Vers Demain, tous se présentent modestement vêtus. Les dames en robe non décolletée (pas plus d'un pouce en bas du cou) à manches dépassant le coude et à jupe couvrant les genoux. Messieurs et dames en shorts ne sont pas admis.

Return undeliverable U.S. addresses to:

MICHAEL
P.O. Box 38
Richford, VT 05476-0038
U.S.A.

(*Nos abonnés des États-Unis qui veulent nous contacter devraient utiliser l'adresse:
P.O. Box 86, South Deerfield, MA 01373*)

**U.S. Postage Paid
Permit No. 11
Richford, VT 05476
USA**

Retournez les copies non livrables au Canada à:

VERS DEMAIN
Maison Saint-Michel
1101, rue Principale
Rougemont, QC, J0L 1M0
Canada



Imprimé au Canada

Assurez-vous de renouveler votre abonnement avant la date d'échéance. (La première ligne indique l'année et le mois.)

Semaine d'étude sur la démocratie économique

**Du 8 au 18 mai à la Maison de l'Immaculée
1101, rue Principale,
Rougemont, QC, Canada**

vue à la lumière de la doctrine sociale de l'Église. Plusieurs évêques, prêtres et fidèles laïcs de nombreux pays seront présents. Pour plus de renseignements,appelez: 514-856-5714. Tous sont invités !



Notre prochain Siège de Jéricho à Rougemont Du 19 au 25 mai 2013

**Sept jours et six nuits
d'adoration et de prières devant
le Saint Sacrement exposé**

**Chapelle de la Maison de
l'Immaculée, 1101, rue Principale**

**26 mai: Consécration à
Marie et assemblée finale**

